

7-10-2013

Mémoire et silence autour de la guerre d'Algérie

Romain Chadaigne

Follow this and additional works at: http://digitalrepository.unm.edu/fll_etds

Recommended Citation

Chadaigne, Romain. "Mémoire et silence autour de la guerre d'Algérie." (2013). http://digitalrepository.unm.edu/fll_etds/11

This Thesis is brought to you for free and open access by the Electronic Theses and Dissertations at UNM Digital Repository. It has been accepted for inclusion in Foreign Languages & Literatures ETDs by an authorized administrator of UNM Digital Repository. For more information, please contact disc@unm.edu.

Romain Chadaigne

Candidate

Foreign Languages and Literatures

Department

This thesis is approved, and it is acceptable in quality and form for publication:

Approved by the Thesis Committee:

Rajeshwari Vallury, Chairperson

Walter Putnam

Stephen Bishop

**MÉMOIRE ET SILENCE AUTOUR DE LA GUERRE
D'ALGÉRIE**

by

ROMAIN CHADAIGNE

**PREVIOUS DEGREES
BACHELORS IN ENGLISH CIVILIZATION AND
LITERATURE
MASTERS IN ENGLISH AND AMERICAN STUDIES**

THESIS

Submitted in Partial Fulfillment of the
Requirements for the Degree of

**Master of Arts
French**

The University of New Mexico
Albuquerque, New Mexico

May 2013

ACKNOWLEDGMENTS

I heartily acknowledge Raji, my thesis advisor and chair of my committee, for her support, generosity and invaluable advice. I also wish to thank Walter and Steve, the other members of the committee, for their ideas, comments and feedback.

MÉMOIRE ET SILENCE AROUND DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

by

Romain Chadaigne

Bachelors, English Civilization and Literature, Université Rennes 2, 2007

Masters, English and American Studies, Université Rennes 2 / University of New Mexico, 2011

Master of Arts, French, University of new Mexico, 2013

ABSTRACT

The Algerian War has been surrounded with historical amnesia, which the figure of Charles de Gaulle perpetuated by the creation of a national myth that included the concepts of “a civilizing mission” and the need to revive its “glorious past.” The question of torture during that period proved discordant with the republican ideals of France and the construction of the myth, thus awkwardly moving the country back and forth between silence and commemoration. The official line of the state, mostly motivated by silence, excluded accounts of torture and resulted in a postcolonial conflict between fragmented memories and a monolithic vision of history, making the Algerian War a very contemporary debate despite a gap of fifty years.

Sommaire

Introduction.....	1
Chapitre I : De Gaulle et l'Algérie.....	4
I) Rappel d'un sauveur par un gouvernement en déroute	4
a) La cinquième République : faire table rase du passé.....	4
b) Les mémoires de De Gaulle et sa vocation bienfaitrice.....	6
c) L'ambiguïté de ses discours, entre Realpolitik et idéalisme.....	9
II) Le silence autour du sort des Français d'Algérie.....	13
a) La valise ou le cercueil : l'exil forcé dans la reconstruction identitaire.....	13
b) Bourdieu et le concept d'acculturation appliqué aux Français d'Algérie.....	15
II) L'idéalisme colonial de la France.....	18
a) La « trahison » du réseau Jeanson et le manifeste des 121.....	18
b) La mission civilisatrice française et sa récupération politique dans les années 2000.....	20
c) De Gaulle selon le mythe girardien.....	23
Chapitre II : La torture en Algérie.....	27
I) L'ennemi de l'intérieur : étude de <i>La Question</i> et de <i>La Gangrène</i>	27
a) L'état d'exception selon Agamben et sa justification française.....	27
b) Homo Sacer : la torture indiscriminée des citoyens et des sujets.....	29
c) L'impact de ces écrits sur le discours officiel.....	31
II) Cinéma révolutionnaire et cinéma de morale.....	35
a) <i>La Bataille d'Alger</i> : une narration anti-orientaliste.....	35
b) <i>L'Ennemi intime</i> : des aveux en demi-teinte.....	39
III) Les confessions des différents participants.....	41
a) Le témoignage de Louissette Ighilariz et l'influence de la presse.....	41
b) Le délai des aveux du général Aussaresses et la prescription de ses crimes.....	43
c) Les témoignages des soldats : Massu, Bollardièrre et les appelés.....	45
Chapitre III : L'instrumentalisation de la mémoire.....	50
I) La mémoire des colonisés s'étant battu pour la France.....	50
a) <i>Indigènes</i> et la réhabilitation des soldats coloniaux.....	50
b) Harkis, commémoration et syndrome de Vichy.....	52
II) L'inconscient collectif français.....	55
a) L'oubli dans <i>Caché</i>	55
b) La tentation sécuritaire comme orientation de la mémoire.....	58
Conclusion.....	60
Bibliographie.....	62

Introduction

L'objet de ce travail est le silence et la mémoire entourant la guerre d'Algérie en France. La construction d'un mythe français post-seconde guerre mondiale et sa non adéquation au recours à la torture durant la guerre d'Algérie posent la question du silence et des divergences de la mémoire pour les belligérants. A cet effet, Ernest Renan alléguait, non sans ironie, que « c'est le sort des peuples qui ont à remplir une mission intellectuelle et religieuse sur les autres peuples, de payer de leur nationalité cette brillante et périlleuse vocation. »¹ Il s'avère que les ambitions de conquête et d'assujettissement de la France ont subi un retour de balancier dans la société post-coloniale, la France devant désormais faire face à l'effondrement d'idéaux nationaux fondés sur la violence et dont le questionnement crée un malaise institutionnel. Il faut réaffirmer que l'Algérie, malgré sa forte inclusion administrative à la métropole, n'en restait pas moins une colonie dans laquelle la distinction entre citoyen et sujet était de rigueur : position indéfendable et malheureusement toujours passée sous silence par l'État.

Le problème de la mémoire est central dans cette étude, non pas vis-à-vis des efforts déployés pour guérir un passé français douloureux mais, au contraire, en regard d'une culture du non-dit imputable à une idéalisation gaullienne de la France. A cet effet, le premier chapitre porte sur l'avènement du général de Gaulle au pouvoir et ses ambitions pour un pays dont il méprise les luttes partisans. Ses mémoires sont d'un intérêt évident pour révéler l'extension de la mission civilisatrice française, idéal perpétué depuis les débuts de la colonisation. Les troubles algériens viennent mettre un terme à celui-ci mais l'ambiguïté dont fait montre de Gaulle pour gérer le conflit, notamment par ses discours et choix politiques, est utile au regard des futures manifestations de mémoire. Quel est,

1 Cité dans : Henri Peyre, *Sagesse de Renan* (Presses Universitaires de France, 1968), 149

notamment, le sort réservé aux rapatriés d'Algérie et comment leur mémoire s'inscrit-elle au niveau national ? Par la suite, de quelle façon se traduit l'idéalisme colonial de la France durant les années de Gaulle ? Étudier la notion de trahison au regard du procès Jeanson peut y apporter une réponse. La mission civilisatrice française fait ultérieurement l'objet d'une récupération. Le rôle de de Gaulle n'y est pas étranger : le rejet public de sa politique pendant son mandat permet d'attester d'une amnésie collective, laquelle trouve ses sources dans la sacralisation du général, bouc-émissaire républicain. Afin de mieux cerner le rôle de la mémoire, il est aussi nécessaire de l'étudier au prisme des *Lieux de mémoire* de Pierre Nora, qui révèlent le caractère fluctuant des mémoires singulières, des mémoires collectives et de l'histoire, l'histoire étant une officialisation d'une mémoire collective. La deuxième partie de cet essai interroge le rôle de la torture dans la guerre, sa justification et le silence qui l'entoure au niveau gouvernemental. Utilisée tant en Algérie qu'en métropole, elle est à l'origine d'un traumatisme en raison du décalage existant entre le discours politique de l'époque, qui prône le rôle bénéfique de la colonisation, et la réalité coloniale. Dans quelle mesure son usage est-il passé sous silence, tacitement accepté par l'État puis dénoncé ? Les écrits de Giorgio Agamben y apportent une explication vis-à-vis des ouvrages *La Question* et *La Gangrène*. Le cinéma s'avère aussi d'importance dans l'imprégnation des mémoires. *La Bataille d'Alger* et *L'ennemi intime*, dénonçant les méthodes de l'armée à quarante ans d'intervalle et dont l'accueil par le public français a été très inégal dénotent une évolution des mémoires toujours freinées, néanmoins, par un certain mythe national. Cette partie se clôt par les témoignages de soldats en grande partie motivés par le récit de Louissette Ighilariz, combattante FLN torturée, et ayant été de près ou de loin liés aux méthodes d'exaction, que ce soit par leur consentement ou leur refus. Il faut noter l'intervention de l'État dans la commémoration de ses officiers, notamment Bigeard et la Bollardière. Enfin, la dernière partie questionne la situation des harkis et l'amnésie collective française. Deux supports cinématographiques sont d'intérêt : *Indigènes* et *Caché*. Le premier, mettant en scène des soldats coloniaux de la seconde guerre mondiale, a eu un rôle dans la réhabilitation des harkis, dont

la commémoration fait écho au *syndrome de Vichy*. Le second dépeint une partie de la population française confrontée à la notion de responsabilité dont le refus entraîne une amnésie. Ce chapitre se termine sur le déploiement d'un appareil d'état sécuritaire visant à concilier histoire et mémoires, dont l'ambiguïté et le caractère dynamique sont problématiques pour des institutions figées, en particulier du fait que cette conciliation doive se faire par le déni d'une fraction des représentations multiples de ces mémoires.

Chapitre I : De Gaulle et l'Algérie

I) Rappel d'un sauveur par un gouvernement en déroute

a) La cinquième République : faire table rase du passé

Charles de Gaulle est une figure centrale de la mémoire concernant la guerre d'Algérie. Considéré comme le sauveur de la France lors de la Seconde Guerre Mondiale, son aide est sollicitée par le gouvernement de la Quatrième République, qui constate l'impasse dans laquelle il se trouve suite aux événements d'Algérie. Élu le 13 novembre 1945 à la tête du gouvernement provisoire de la République, il renonce à ses fonctions le 20 janvier 1946, dans l'impossibilité d'agir face aux querelles et au « régime exclusif des partis »². L'aspect sensationnel de cette démission³ n'a d'égal que la personnalité du Général, qui avait dominé la politique française. Le régime des partis, alternative jugée la plus morale face aux totalitarismes, est délesté d'une figure la plus à même de reconstruire un pays au sortir de la guerre. Et c'est là le problème fondamental de la Quatrième République, un gouvernement dénué de ligne directrice, aux organes reconstruits mais sans stabilité. Après le départ de de Gaulle, la période initiale de l'après-guerre prend fin et la nation se trouve dans un état de déréliction, coupé du lien qui l'unissait à l'Histoire. Pour reprendre John Locke, le gouvernement se trouve dans un état de « tabula rasa » où, pour tenter d'avancer, il doit se défaire de son passé, prenant ainsi le risque de se reconstruire sur des bases historiques faussées. Le lien qui subsiste avec son passé tient désormais de la légende. C'est une république empiriste qui voit le jour, devant procéder à tâtons, sans politique cohérente et se nourrissant uniquement d'aspirations partisans la menant dans un borbier diplomatique. Il faut rappeler, à cet effet, qu'il est rare que les hommes qui font la guerre fassent aussi la paix, comme en témoignent l'absence au

² Charles de Gaulle, *Mémoires de guerre* (Plon, 1999), 891

³ André Siegfried, *De la IV^e à la V^e République* (Grasset, Paris, 1958), 13

pouvoir de Clemenceau et Churchill une fois le statut de belligérant abandonné. Sans homme fort, la France est entrée dans le régime des partis, s'est dotée d'une constitution mais son éclatement politique en réaction à l'unicité effrayante des gouvernements européens précédents la mène à une passivité de facto, ce qui rappelle le principe démocratique selon lequel une trop grande multiplicité empêche la prise de décisions rapides et efficaces.⁴ Les 350 ministres qui ont officié entre 1946 et 1953 sont la preuve d'un manque de politique sur le long terme : le pays n'est pas gouverné mais administré, celui-ci changeant radicalement en moyenne tous les trois mois⁵ et il existe un double sabotage systématique d'une extrême droite et d'une extrême gauche « volontairement irresponsables ».⁶ Ceci n'est qu'une des multiples raisons qui ont mené à la chute de la Quatrième République. La France, suite à son retrait forcé des affaires intérieures et coloniales entre 1940 et 1944, n'a pas pris conscience d'un développement rapide du nationalisme sur ses territoires d'outre-mer et a renié tout changement que l'occupation allemande pourrait indirectement provoquer dans la conscience coloniale, à savoir la relative autonomie de ces territoires dictée par les circonstances de la guerre.⁷ En second lieu, l'administration de l'Algérie se fait par déconcentration du pouvoir, due à la proximité géographique de la colonie, à la forte présence de Français européens et à une élite minoritaire algérienne émotionnellement attachée à la France et à ses mœurs.⁸ Ce qui signifie que la majorité du peuple algérien n'est aucunement liée au pouvoir, laissant ainsi présager d'une transition brutale. En comparaison, lorsque l'Inde acquiert l'indépendance en 1947, 50% du fonctionariat est constitué d'indigènes. Il en va de même pour le Ghana qui accède à l'indépendance en 1957 avec la moitié de son administration africanisée. En revanche, en Algérie, seulement 8 Musulmans se trouvent parmi les 864 hauts fonctionnaires. L'arabisation de l'administration algérienne n'a que superficiellement commencé, ce qui a sonné le glas de la présence française en Algérie.⁹ Enfin, l'armée française est en désaccord avec le gouvernement, et sa politisation ouvre la porte à la révolte

4 Michael Hardt, Antonio Negri, *Commonwealth* (Harvard University Press, 2009), 166

5 André Siegfried, *De la IVe à la Ve République* (Grasset, Paris, 1958), 194

6 Ibid., 264

7 Dorothy Pickles, *Algeria and France, from Colonialism to Cooperation* (Praeger, New York, 1963), 51

8 Ibid., 53

9 Ibid., 54

algérienne en empêchant tout accord pacifique.¹⁰ Ces raisons ont rendu inepte le mythe d'une Algérie française, lequel a du être remplacé par un autre mythe : celui de de Gaulle le sauveur. Comme le mentionne Raymond Aron :

« la confusion est plus grande encore en 1958. Toutes les factions françaises, dans la métropole et en Algérie, se sont ralliées au général de Gaulle, mais aucune n'a renoncé à ses convictions, ses préjugés ou ses mythes. Soustelle, Amrouche, Mauriac, Bourguiba, le roi du Maroc, Sérigny, les généraux de Paris, les colonels d'Alger, tous comptent sur lui, tous lui font confiance pour maintenir l'Algérie française ou pour lui donner l'indépendance, pour traiter la Tunisie en amie ou en ennemie, pour rénover la démocratie ou pour la liquider. Il faut un peuple de sceptiques pour croire au miracle. »¹¹

C'est sur de tels échecs couronnés par la crise du 13 mai 1958 et la récupération d'un mythe que la Cinquième République voit le jour. Appelé par le peuple et un gouvernement déliquéscent, de Gaulle impose ses conditions à l'exercice de ses fonctions, notamment par une nouvelle Constitution réduisant l'influence du législatif au profit de l'exécutif. Il a maintenant les rênes du pouvoir en main, ses responsabilités et sa marge de manœuvre plus grandes que ses prédécesseurs devant être à la hauteur de la vision idéalisée que le peuple en a fait.

b) Les mémoires de De Gaulle et sa vocation bienfaitrice

Conduit par le mythe du libérateur de 1944, la vision qu'a de Gaulle de son entreprise, par l'intermédiaire de ses mémoires, est manifeste d'une mission divine qui s'inscrit dans la volonté de réécrire le discours national. Convaincu de devoir redorer le blason de la France, il veut faire du pays « le champion de l'Europe européenne tout entière réunie, lui rendre dans l'univers, notamment auprès du tiers monde, l'audience et le rayonnement qui furent les siens au long des siècles. »¹² Le ton est donné : ses mémoires sont une justification a posteriori des efforts déployés pour parachever sa mission. Selon lui, « il est grand temps de remettre la République en équilibre »¹³ et les

10 Ibid, 56

11 Raymond Aron, *L'Algérie et la République* (Plon, 1958), 101

12 Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir* (Plon, 1999), 25

13 Ibid., 27

accomplissements consignés dans ses mémoires à partir de 1970 sont déterminants dans la réécriture de l'histoire et l'empreinte qu'a laissée de Gaulle dans la mémoire des Français.

Selon Maurice Halbwachs, il existe une dissociation entre histoire et mémoire, la mémoire étant entièrement du côté du vécu alors que les événements ne jouent pas un autre rôle que les divisions du temps marquées sur une horloge, ou déterminées par le calendrier.¹⁴ Les mémoires de Charles de Gaulle offrent une perspective intéressante quant à cette notion de dissociation. La mémoire est à rapprocher de la fragmentation tandis que l'histoire est du côté de l'unicité. Les mémoires font appel à cette fragmentation car reposant sur le vécu d'une personne. Or, de par sa qualité d'ex-homme d'État, l'influence sur la mémoire collective est d'autant plus grande. Dès lors, l'uniformisation d'une mémoire collective est susceptible d'être requalifiée d'histoire. L'amnésie vichyste a entouré d'un même flou, et compensé, l'image bienveillante du Général au fil des ans, et en particulier des décennies après sa mort. Selon Pierre Nora, alors que le communisme a subi une diabolisation rétrospective, le gaullisme, son ennemi de toujours, s'est au contraire trouvé nimbé par la sacralisation de son fondateur et à plus forte raison par la coïncidence de la chute du communisme avec le centenaire de la naissance du Général. Ainsi, la sacralisation de sa personne s'est faite au prix d'un retournement complet de sa propre image.¹⁵ Le poids de ses mémoires n'est pas négligeable pour comprendre le changement d'image qu'il a véhiculé. Sa traversée du désert de 1953 à 1958, la rédaction de ses *Mémoires de guerre* durant cette période, mais surtout celle de ses *Mémoires d'espoir* à partir de 1970, lient l'homme politique et le militaire pour en faire un simple homme déterminé par sa propre écriture. Il y a dédoublement de l'homme de plume et de l'homme d'action, identification d'un discours individuel à un discours collectif et insertion d'une raison particulière dans une raison d'État : autant de motifs qui obligent, dans un panorama de la mémoire nationale, à les considérer comme des lieux,¹⁶ lieux intriqués dans l'histoire nationale. Tandis que sa

14 Cité dans: François Dosse, *Entre histoire et mémoire: une histoire sociale de la mémoire in Raison présente* (sept. 1998), 1

15 Pierre Nora, *Les lieux de mémoire* (Gallimard, 1997), 2489

16 Pierre Nora, *Les lieux de mémoire, I La République* (Gallimard, 1984), XXXIX

politique est controversée pendant la Guerre d'Algérie notamment et pour les conditions de son retour au pouvoir tels que la création de l'article 16 de la Constitution, permettant, en cas de crise majeure, de lui octroyer les pleins-pouvoirs, de Gaulle voit le premier volume de ses *Mémoires d'espoir* se vendre à 175 000 exemplaires pendant les trois jours qui suivent sa parution, du 7 au 10 octobre 1970.¹⁷ Sa mort un mois après et ses funérailles en grandes pompes figent l'image du général et laissent un goût d'inachevé à la population, laquelle a pour référence temporelle la plus proche les propres écrits du général. Ceux-ci ont beau être orientés, ils compensent de manière bénéfique la perte d'un élément important de la nation. Les mémoires collaborent ainsi à la mémoire nationale. Il est vrai que d'autres écrits peuvent infirmer la vision très subjective du général. Toutefois, cette tâche a été rendue difficile de par l'abondance littéraire à son égard. En effet, en 1997, la bibliographie qui lui est consacrée s'étend à plus de trois mille titres, chiffre jamais atteint pour un personnage de l'histoire de France, Napoléon compris. Nora affirme que de Gaulle n'est pas entré dans son âge historien et qu'il y a même peut-être pour toujours échappé.¹⁸ L'accumulation de ces ressources aux témoignages et thèses différents confère, ainsi, une certaine authenticité à l'autobiographie. Selon Paul Ricoeur, qui cite Augustin et sa tradition du regard intérieur, la mémoire paraît bien être radicalement singulière : « mes souvenirs ne sont pas les vôtres. » On ne peut transférer les souvenirs de l'un dans la mémoire de l'autre.¹⁹ Par un rapport pouvoir-mémoire, les écrits gaullois ont servi de substitut à un récit national fragmenté par la multiplicité des mémoires en jeu lors du conflit algérien. Alors que l'histoire appartient à tous, la mémoire est personnelle. Par un phénomène de déni de l'histoire algérienne, il s'est opéré un rattachement à la mémoire gaulloise, l'histoire s'est accommodée d'une mémoire satisfaisante pour la nation. Élément encore plus intéressant, la mémoire de de Gaulle est devenue inaltérable de par les conditions précédemment mentionnées mais aussi parce que le gaullisme, célébré par l'échec du communisme, a créé un consensus favorable dont il est difficile de débarrasser le général. Entre toutes les

17 Pierre Nora, *Les lieux de mémoire* (Gallimard, 1997), 2494

18 Ibid., 2498

19 Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli* (Editions du Seuil, 2000), 115

interprétations du personnage, la mémoire collective a tranché dans le sens que voulait globalement lui donner ce dernier, et c'est à partir d'elle que l'historien doit travailler. Comme le souligne Nora, les meilleurs biographes n'y ont pas échappé, en appliquant d'emblée à de Gaulle la grille d'interprétation et les critères de jugement sur lesquels il voulait lui-même être jugé : ceux du héros providentiel, du Hamlet de tous les défis, il est jaugé aux normes qu'il avait lui-même imposées.²⁰

c) L'ambiguïté de ses discours, entre Realpolitik et idéalisme

Les discours de de Gaulle lors de la crise algérienne s'avèrent intéressants pour exprimer sa position ambiguë vis-à-vis de l'Algérie française et, par extension, la position délicate de la nation, tiraillée entre la métropole lointaine et la colonie conservatrice. Comment sa volonté s'est-elle manifestée, pourquoi avoir exprimé une telle ambiguïté et quel en a été l'impact ? A cet effet, quatre déclarations sont utiles : la conférence de presse du 19 mai 1958,²¹ le discours du forum d'Alger du 4 juin 1958,²² le discours de Mostaganem du 6 juin 1958²³ et enfin le discours sur l'autodétermination de l'Algérie du 16 septembre 1959.²⁴

Lorsque de Gaulle est rappelé par le peuple afin de remédier à l'effondrement de la Quatrième République, lors de son allocution du 19 mai 1958, il emploie à cinq reprises l'adjectif « utile » pour justifier son intervention. Il s'agit de répondre à la nécessité de conserver l'Algérie dans le giron français : « si les choses continuent de la façon dont elles sont engagées nous savons tous que le régime, tel qu'il est, pourra faire des programmes, manifester des intentions, exercer des efforts en

20 Pierre Nora, *Les lieux de mémoire* (Gallimard, 1997), 2498

21 <http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/accueil/discours/le-president-de-la-cinquieme-republique-1958-1969/conference-de-presse-du-19-mai-1958.php>

22 <http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/accueil/discours/le-president-de-la-cinquieme-republique-1958-1969/discours-du-forum-d-alger-4-juin-1958.php>

23 <http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/accueil/discours/le-president-de-la-cinquieme-republique-1958-1969/discours-de-mostaganem-6-juin-1958.php>

24 <http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/accueil/discours/le-president-de-la-cinquieme-republique-1958-1969/discours-sur-l-autodetermination-de-l-algerie-16-septembre-1959.php>

sens divers, mais qu'il n'ira pas à des aboutissements. Nous risquerons que ces aboutissements nous soient un jour imposés du dehors, ce qui serait sans aucun doute la solution la plus désastreuse possible. » L'utilité qu'il déclame est un doux euphémisme pour une situation dans laquelle il se voit comme une nécessité. Il est « utile » car il est « un homme qui n'appartient à personne et qui appartient à tout le monde », n'ayant exercé aucune action politique depuis cinq ans et n'ayant fait aucune déclaration depuis trois ans. Sa non-allégeance à un parti fait de lui un candidat lisse sur lequel vient se greffer le visage de la nostalgie populaire. Un propos particulièrement ambigu lors de cette déclaration est le suivant :

« les Algériens crient "Vive de Gaulle !" comme le font, d'instinct, les Français quand ils sont plongés dans l'angoisse ou emportés par l'espérance. Ils donnent, en ce moment, le spectacle magnifique d'une immense fraternisation, qui offre une base psychologique et morale aux accords et aux arrangements de demain, base infiniment meilleure que les combats et les embuscades. Enfin, ils donnent la meilleure preuve que les Français d'Algérie ne veulent pas, ne veulent à aucun prix, se séparer de la Métropole. Car, on ne crie pas : "Vive de Gaulle !" quand on n'est pas avec la Nation. »

Les vivats exprimés par les Algériens semblent a priori désigner les Musulmans d'Algérie, propos sous-tendu par les combats et embuscades. Or, ces combats et embuscades peuvent être le fait d'Européens en désaccord avec la métropole avant même la création de l'OAS, « Algériens » n'étant ainsi qu'une référence géographique. Il assimile par la suite « Algériens » à « Français d'Algérie » (ce sont les mêmes qui acclament le dirigeant) terme regroupant toutes les catégories sociales, et noie ainsi les oppositions dans l'unicité des « vive de Gaulle. » Par l'expression « Français d'Algérie », il satisfait le désir d'appartenance du peuple à l'une ou l'autre de ces définitions : Français par la mémoire personnelle telle que l'immigration ou Français par l'administration et la notion d'unité nationale. Néanmoins, pour de Gaulle, il est clair que tous les ressortissants des territoires administrés par la France sont français. Pensée renforcée par la déclaration selon laquelle

« il serait absurde et lamentable de couper maintenant les communications entre la Métropole et l'Algérie. Ce serait au détriment direct des Français qui sont là-bas, qu'ils soient Français de souche ou Musulmans, qu'ils soient civils ou militaires, et même de beaucoup de Français de ce côté de la mer. Ce serait compromettre gravement et, peut-être, pour toujours la position de la France. Enfin, ce serait créer un état de choses dont on ne peut pas savoir ce qu'il serait, mais qui aboutirait certainement à la violence. Ce qu'il y a de mieux à faire et même la seule chose à faire, c'est ce qui doit empêcher que l'Algérie s'écarte de la France, ce qu'elle ne veut absolument pas et

la France non plus. »

Son discours du forum d'Alger le 4 juin 1958 est un modèle d'ambiguïté qui lui a valu les applaudissements des Européens et des Arabes mais a peu à peu suscité la méfiance auprès des partisans de l'Algérie française. Le « je vous ai compris » par lequel il débute son discours est d'une impersonnalité exemplaire, susceptible de satisfaire de nombreuses personnes et d'en décevoir tout autant, mais c'est le propre d'un homme qui n'appartient à aucune cause impliquant la division de la nation, concept plus facile à imaginer qu'à réfuter dans les faits. Réaffirmant l'unité de la nation, il affirme :

« il n'y a que des Français à part entière, des Français à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. Cela signifie qu'il faut ouvrir des voies qui, jusqu'à présent, étaient fermées devant beaucoup. Cela signifie qu'il faut donner les moyens de vivre à ceux qui ne les avaient pas. Cela signifie qu'il faut reconnaître la dignité de ceux à qui on la contestait. »

Ces paroles attestent d'une volonté de rassurer un peuple et de limiter les escarmouches meurtrières mais ne laisse rien transparaître sur le long terme. Il accorde l'égalité des droits à tous les Algériens quelle que soit leur communauté et balaie, du coup, la différence des statuts civiques et la séparation des collèges électoraux puisqu'il considère l'expression de la majorité musulmane, à terme, inévitable. De Gaulle sent bien qu'il ne comble pas les désirs de la masse de ses auditeurs sur le forum, pour les trois quarts française, mais une ovation frénétique salue ses propos. Son empathie spontanée est bien calculée : il veut que la population s'enthousiasme mais sans emporter le général plus loin qu'il n'a résolu d'aller.²⁵ Malgré sa prouesse, le doute s'instaure car il ne prononce l'expression «Algérie française» qu'une seule fois en trois jours.²⁶ Il est acclamé mais doit dissiper un lourd malaise.²⁷ Puis le doute laisse place à l'incompréhension. Le discours de Mostaganem du 6 juin 1958 renforce la volonté d'égalité entre tous les habitants de l'Algérie : « dix millions d'entre eux sont pareils, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. » L'on ne peut savoir s'il évoque

25 Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir* (Plon, 1999), 45

26 Le temps, *Charles de Gaulle à Alger, l'ambiguïté pour rallier*, 21 juillet 2012

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/f83219fc-d28b-11e1-a884-b5966dfa6449/Charles_de_Gaulle_%C3%A0_Alger_lambigu%C3%AF%C3%A9_pour_rallier#.UPrybmea-So

27 Journal de Genève, 4 juin 1958, 12

<http://www.letempsarchives.ch/Repository/ml.asp?>

[Ref=SkRHLzE5NTgvMDYvMDQjQXIwMTIwMQ==&Mode=Gif&Locale=french-skin-custom](http://www.letempsarchives.ch/Repository/ml.asp?Ref=SkRHLzE5NTgvMDYvMDQjQXIwMTIwMQ==&Mode=Gif&Locale=french-skin-custom)

l'intégration des Algériens ou le droit pour ceux-ci de disposer d'eux-mêmes par un biais démocratique comme les colons et métropolitains. Terminant son discours par « Vive Mostaganem, vive l'Algérie, vive la République, vive la France ! », la population française pressent la séparation opérée entre la métropole et la colonie dans la voix de de Gaulle. Alors qu'il s'éloigne du micro, la foule scande : « Algérie française. » Le Général revient et clame : « Vive l'Algérie française. » Cette déclaration sonne le glas de la confiance des Français d'Algérie en de Gaulle. Il n'a pourtant pas le choix, devant agir avec « stratégie » et « tactique », il ne peut pas affirmer sa volonté de laisser l'Algérie disposer d'elle-même au risque de perdre tout pouvoir.²⁸ Sa marge de manœuvre est extrêmement réduite dans ce conflit franco-algérien, franco-français et algéro-algérien. C'est pourquoi, en dépit de son précédent désir de garder l'Algérie française et convaincu des bienfaits de l'entreprise française sur le territoire nord-africain où « un million de Français, grâce à leurs capacités et aux capitaux de métropole, ont réalisé une éclatante mise en valeur économique de l'Algérie »,²⁹ il décide de ménager la population et de tailler un régime à sa mesure pour sortir du costume étroit de chef du gouvernement.³⁰ Il est véritablement conscient que la France a atteint un point de non-retour. La décolonisation est nécessaire : les colonies coûtent cher (frais croissants d'administration, de travaux publics, d'enseignement, de services sociaux, de soins sanitaires, de sécurité) et une volonté d'émancipation des sujets grandit. Malgré la mélancolie que de Gaulle peut comprendre, la domination sur des pays qui n'y consentent plus devient une gageure. Il y a plus à perdre qu'à gagner.³¹ Ses intentions deviennent plus explicites lors de son discours radiotélévisé accordant le droit à l'autodétermination de l'Algérie le 16 septembre 1959. La présence permanente de 500 000 soldats sur le territoire algérien et les moyens considérables³² dont dispose la France n'ont que peu de portée sans une politique gouvernementale plus claire. Trois choix font surface : ou bien la sécession, où certains croient trouver l'indépendance, la France quitterait alors les Algériens

28 Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir* (Plon, 1999), 44

29 Ibid., 40

30 Jacques Marseille, *France et Algérie, journal d'une passion* (Larousse, 2002), 229

31 Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir* (Plon, 1999), 38

32 Ibid., 47

qui exprimeraient la volonté de se séparer d'elle ; ou bien la francisation complète, telle qu'elle est impliquée dans l'égalité des droits ; ou bien le gouvernement des Algériens par les Algériens, appuyé sur l'aide de la France et en union étroite avec elle, pour l'économie, l'enseignement, la défense, les relations extérieures. Il est intéressant de constater la façon apocalyptique dont le Président évoque une indépendance totale. Toutefois, la simple mention d'un éventail de solutions pour le peuple algérien est une trahison pour nombre de Français d'Algérie auparavant emportés par sa rhétorique et ses images peu claires, la surprésence du « je », le « vous » énigmatique, mais compensées par la mémoire d'un visionnaire qui avait prévu l'intervention américaine dans les jours les plus sombres de 1940. La confiance en une Algérie française est désormais érodée. De Gaulle doit abandonner son idéal d'un rayonnement français pour subvenir aux besoins d'une nation dépassée, fin de siècle.

II) Le silence autour du sort des Français d'Algérie

a) La valise ou le cercueil : l'exil forcé dans la reconstruction identitaire

Dans *La guerre d'Algérie : la valise ou le cercueil* de Peter Batty, réalisé en 1984, la situation des Français d'Algérie, ou Pieds-noirs, est résumée par cette citation de Henry Tanner, ex-correspondant du New York Times en Algérie : « on peut avoir tort du point de vue historique et moral et cependant souffrir profondément. Les pieds-noirs avaient tort du point de vue historique. Ils avaient tort du point de vue moral à l'époque de l'OAS mais leur souffrance, lors de l'exode, fut réelle. »

« La valise ou le cercueil », slogan dénotant seulement deux issues pour les Français d'Algérie, quitter l'Algérie ou y mourir, fait l'impasse sur leur situation émotionnelle et leur présence indésirable en Algérie ou en métropole.

Entre janvier et décembre 1962, 650 000 rapatriés d'Algérie arrivent en France métropolitaine,

territoire mal préparé à les accueillir malgré les dispositions de la loi du 26 décembre 1961, dite « charte des rapatriés. » Cette loi donne un cadre juridique pour « Français ayant dû ou estimé devoir quitter, par suite d'événements politiques, un territoire où ils étaient établis et qui était entièrement placé sous la souveraineté, le protectorat, et la tutelle de la France. » Malheureusement, cette loi prévoit l'intégration des rapatriés à l'échelle de 400 000 personnes sur quatre ans, et s'avère inadaptée à l'immigration massive qui a lieu après les accords d'Evian du 18 mars 1962. Le 25 juin, 1962, 10 437 Européens d'Algérie débarquent dans le port de Marseille sous les regards médusés des métropolitains. La honte du voyage pour les immigrants rencontre l'incompréhension et l'hostilité de ces derniers, plus préoccupés par la période de vacances. Les Français d'Algérie qui choisissent comme destination le Canada, l'Argentine, Israël ou l'Espagne ont « plus de chance » car n'ayant pas à affronter les regards de compatriotes voulant oublier l'Algérie.³³ Ils ont désormais un statut proche de celui d'apatride, ayant à reconstruire une existence sur un territoire qu'ils n'ont, pour la plupart, jamais foulé, après avoir vendu pour une somme modique leurs possessions en Algérie. Il y a ici double silence dans le sort des Européens d'Algérie : l'un étant imputable à la perte de leur territoire et la honte qui en découle, l'autre étant à mettre sur le compte du désintérêt des métropolitains pour l'Algérie ou la terreur de l'OAS. L'OAS agit dans l'impunité car une grande partie des militaires lui fournit des renseignements ou participe directement aux attaques. Au début de la guerre, il est vraisemblable que les Européens puissent rester mais les attentats de l'OAS donnent l'impression d'un consensus européen, rendant impossible toute présence européenne après l'indépendance. Le silence accusateur des métropolitains fait écho au silence culpabilisant des rapatriés, assimilés à la politique de terreur de l'OAS, par ailleurs couronnée d'échec. Il y a une autocensure des citoyens face à la mauvaise gestion de l'Algérie par le gouvernement. Le discours national français a tenu en ce que le pays a toujours raison mais la politique à l'œuvre lors des événements d'Algérie est entrée en contradiction avec ce mythe français.³⁴

33 Jacques Marseille, *France et Algérie, journal d'une passion* (Larousse, 2002), 251

34 Pascal Blanchard, Nicolas Bancel, Sandrine Lemaire, *La fracture coloniale, La société française au prisme de l'héritage colonial* (La Découverte, Paris, 2005), 133

La reconstruction identitaire des rapatriés se fait au détriment des valeurs de l'état-nation. La perte de l'Algérie équivaut à une trahison des valeurs républicaines qui ont consisté en un progrès civilisationnel. Selon Marc Ferro, si l'on a tué, c'est au nom de ce progrès³⁵ et l'échec de la colonisation effectue une translation de la trahison des valeurs républicaines à une trahison des droits de l'homme en rétrospective. Il s'avère, au final, que la population rapatriée est un stigmate de cette trahison, et a fortiori de cet échec, raison pour laquelle le peuple français veut sombrer dans l'amnésie.

b) Bourdieu et le concept d'acculturation appliqué aux Français d'Algérie

« En métropole, en 1962, on a tendance à considérer que la gloire de l'Empire coûte cher, la métropole comblant le déficit grandissant du budget algérien et prenant désormais en charge la plupart des investissements. La guerre déclenchée en 1954 augmente prodigieusement la dépense, et la mobilisation du contingent n'améliore pas l'image des pieds-noirs, maintenant considérés comme exploités, profiteurs et, de plus, se plaignant d'être abandonnés et mal-aimés par la nation qui, en réalité, les porte à bout de bras. »³⁶

Alors que Bourdieu parle de déculturation pour les indigènes en Algérie, laquelle étant due à un redécoupage géographique tel que la division de territoires arabes en unités réduites ou l'union de tribus réduites en Kabylie,³⁷ en d'autres termes l'anéantissement des traditions par l'expropriation des terres, les Pieds-noirs subissent le phénomène inverse par l'émigration. Leur déculturation est effective par l'Algérie nouvellement indépendante et non par la métropole qui les accueille, n'ayant rien à les spolier. Ils se trouvent pour la plupart vierges de tout élément matériel, leur bagage culturel et émotionnel étant tout ce qui leur reste. L'arrivée en métropole les force à s'adapter à une culture dominante dont ils font techniquement partie mais qui ne reconnaît pas les troubles qu'ils ont traversés, auxquels s'ajoute le fardeau d'une culpabilité nationale injustifiée vis-à-vis de la

35 Ibid., 130

36 Le Point, *Pieds-noirs, la mémoire dans la peau*, 3 juin 2010

http://www.lepoint.fr/politique/pieds-noirs-la-memoire-dans-la-peau-03-06-2010-1200215_20.php

37 Pierre Bourdieu, *Sociologie de l'Algérie* (Presses Universitaires de France, 1961), 132

colonisation. En effet, les colons rapatriés les plus susceptibles de subir l'acculturation métropolitaine sont les petits colons, les fermiers et les gérants, groupes sociaux les plus impliqués dans le soutien à la cause révolutionnaire,³⁸ pas les ultras pour le maintien de l'Algérie française et ayant conservé de nombreux liens avec la métropole, qu'ils soient financiers ou politiques. Par conséquent, leur expulsion d'Algérie doublée de leur soutien entre en contradiction avec leur association à la déculturation algérienne. Ce sont des victimes dont l'existence a dépendu uniquement de la politique coloniale et qui n'ont pas eu d'impact politique, à l'inverse des hauts fonctionnaires, grands propriétaires terriens ou soldats nationalistes de l'OAS, ayant d'une manière ou d'une autre, un contrôle partiel de l'administration de l'Algérie. Il en résulte donc un silence honteux qui ne peut être apaisé que par une volonté surmotivée de s'intégrer dans la métropole. Ainsi, cette intégration se fait plutôt bien économiquement mais reste toujours en conflit avec leurs souvenirs, créant mécontentement et amertume.³⁹ Alors que la déculturation algérienne s'est faite dans un consensus local et gouvernemental, l'acculturation des Pieds-noirs s'effectue seulement dans une dimension locale voire individuelle, comme en témoigne le nombre d'amicales, d'associations ou, pour les communes du sud de la France ayant une proportion plus grande de Pieds-noirs, certains noms de rues.⁴⁰ Le besoin républicain d'intégration en métropole pour les rapatriés est passé sous silence car trop représentatif du passé colonial. La présence de « l'expérience coloniale » en métropole, transmise à grands renforts de propagande n'a eu qu'un impact minime sur ses ressortissants car hors de leur champ d'expérience : elle est demeurée un concept abstrait qui a disparu des médias une fois que le colonialisme n'a plus contribué à la gloire nationale.⁴¹ Il devient ainsi facile pour le gouvernement de déterritorialiser le colonialisme et de le faire glisser dans l'oubli, rendant malaisée la position des rapatriés qui, dirigés par la doctrine nationale en Algérie, sont par réflexe soumis à cette même doctrine nationale, cette fois orientée

38 Frantz Fanon, *L'an V de la révolution algérienne* (Éditions La Découverte, Paris, 2011), 147

39 Jan Jansen in Malgorzata Pakier, Bo Strath, *A European Memory? Contested Histories and Politics of Remembrance* (Berghahn Books, 2010), 278

40 Ibid., 279

41 Ibid., 275

vers l'oubli. Leur mémoire n'étant plus en phase avec le discours dominant, elle devient une anomalie qui ne pourra s'exprimer librement et sans honte qu'une fois les torts du colonialisme reconnus par les autorités françaises. En attendant, leur acculturation se fait dans une douleur silencieuse. Malgré leurs rassemblements sporadiques qui pourraient laisser présager d'une voix exprimant leur ressentiment, les Pieds-noirs vivent non pas comme une communauté mais comme des citoyens français à part entière, d'où l'absence de leader pouvant porter leur voix. Leur expression est plutôt le fait d'un tissu disparate d'associations. Par ailleurs, la métropole ayant toujours été loin, les rapatriés sont un peuple qui a appris à ne compter que sur lui-même pendant un siècle.⁴² Enfin, leur silence a pour responsable la récupération du discours nostalgique par les ultras de l'Algérie française, lequel discours a revêtu une teneur anti-algérienne et contribue à accuser les Pieds-noirs des maux de la colonisation. Leur travail de mémoire est ainsi pollué car il se retrouve intimement lié au bilan de cette colonisation.⁴³ Le problème d'acculturation des Pieds-noirs consiste à porter, tel un fardeau, le péché originel auquel s'est rattachée son existence même : le fait colonial en ce qu'il avait d'incongru et d'obsolète en ces années de trente Glorieuses.⁴⁴

II) L'idéalisme colonial de la France

a) La « trahison » du réseau Jeanson et le manifeste des 121

Le 5 septembre 1960 s'ouvre le procès du réseau Jeanson, organisation devenue célèbre pour ses « porteurs de valises. »⁴⁵ Dirigé par Francis Jeanson, philosophe, journaliste et membre actif de la résistance lors de la seconde guerre mondiale, le réseau met à mal l'idéal colonial de la France consistant en une séparation distincte entre métropolitains et Algériens. La participation de

42 Jean-Louis Levet, Mourad Preure, *France-Algérie, le grand malentendu* (L'Archipel, Paris, 2012), 95

43 Ibid., 97

44 Ibid., 104

45 Marcel Péju, *Le procès du réseau jeanson* (François Maspero, Paris, 1961), 7

ressortissants non musulmans aux activités révolutionnaires du FLN choque l'opinion publique mais, plus encore, ébranle la République coloniale. C'est en février 1960 que le réseau est découvert, non sans les révélations de son animateur lors d'une conférence de presse tenue clandestinement en plein Paris, laquelle précise sans ambages sa volonté d'organiser l'hébergement en France des responsables du Front et faciliter l'acheminement vers l'extérieur des sommes versées à cette organisation par les travailleurs algériens.⁴⁶ En dépit du caractère subversif d'une telle organisation et donc de l'attente d'un procès rapide, c'est un scandale politique qui fait jour, multipliant les accusations de trahison par la droite et suscitant la honte pour la gauche qui préférerait un procès discret. La notion de trahison est intéressante pour l'aspect émotionnel qu'elle revêt et non pour son aspect juridique. En effet, depuis la Constitution de la Cinquième République, la trahison est, comme le mentionne l'article 411-2 du code pénal français, section 1, « le fait de livrer à une puissance étrangère, à une organisation étrangère ou sous contrôle étranger ou à leurs agents soit des troupes appartenant aux forces armées françaises, soit tout ou partie du territoire national. »⁴⁷ Les sections 2 et 3 insistent aussi sur cette idée de contrôle étranger. Or, l'Algérie étant française, les accusations techniques de trahison en deviennent infondées. Il s'agit ici de l'idéal français, de l'image de la nation, qui est mis à mal. L'intervention des intellectuels dans le débat va briser cette image et dresser le procès du colonialisme, colonialisme qui s'est complu dans ce mythe de progrès national. Elle se révèle par le Manifeste des 121 qui s'achève sur ces mots :

« nous respectons et jugeons justifié le refus de prendre les armes contre le peuple algérien. Nous respectons et jugeons justifiée la conduite des Français qui estiment de leur devoir d'apporter aide et protection aux Algériens opprimés au nom du peuple français. La cause du peuple algérien, qui contribue de façon décisive à ruiner le système colonial, est la cause de tous les hommes libres.»

Bien que ce texte ait énormément fait parler de lui, c'est le silence des autorités et la tentative d'étouffer le scandale du réseau Jeanson qui contribuent à sa popularité. Le texte est largement

46 Idem.

47 Article 411-2 du code pénal français, section 1

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?jsessionid=CAC3A7EBE33F55F822CC29A653EE481F.tpdjo04v_1?idSectionTA=LEGISCTA000006165347&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=20120728

commenté mais non publié. En fait, ce sont les autorités qui le saisissent, en inculquant notamment le gérant du périodique *Vérité-Liberté*, pour provocation de militaires à la désobéissance. *Les Temps modernes* le font paraître avec deux pages blanches en lieu et place du texte. En guise de réponse, un groupe d'intellectuels de droite publie une pétition dénonçant « une cinquième colonne » qui attaque « notre pays » et « l'Occident. »⁴⁸ Par ailleurs, le Manifeste des 121 a eu le tort de polariser encore plus les opinions entre la droite et la gauche. Sartre, dont la position anticolonialiste extrême se révèle dans la préface des *Damnés de la terre* avec l'appel au meurtre des colons, refuse d'adjoindre au manifeste un texte en faveur des Pieds-noirs⁴⁹ et Camus se retrouve évincé du débat en raison d'un pacifisme suspect pour chacune des parties. Considéré comme un dangereux gauchiste par la droite conservatrice et les ultras de l'Algérie, rejeté par la gauche pour ses critiques envers l'invasion soviétique de la Hongrie en 1956,⁵⁰ la position de l'auteur montre que le chaos déclenché par le réseau Jeanson ne tolère ni pacifisme ni demi-mesure. Ainsi, le caractère retentissant de l'affaire réside dans la volonté de museler l'opinion publique et l'opposition gouvernementale (plus en phase avec la politique très directrice de de Gaulle) ou de renverser celui-ci. Il s'avère donc que le procès Jeanson est moins le jugement de partisans de l'indépendance algérienne que celui du passage sous silence d'événements que l'éloignement de la métropole incite à garder hors de la conscience nationale, comme en témoigne l'insolence qui y règne⁵¹ et la condamnation des avocats Jacques Vergès et Roland Dumas à quatre mois et six mois d'interdiction d'exercice de leurs fonctions.⁵² Roland Dumas qualifie l'affaire de procès « à la sauvette », dont l'instruction a duré en tout et pour tout trois mois, période étonnamment courte pour une affaire a priori de si grande envergure.⁵³ Le silence est une notion particulièrement prégnante chez les

48 Libération, *Algérie, Manifeste des 121. «Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie»*, 12 janvier 1998

<http://www.liberation.fr/cahier-special/0101554156-algerie-manifeste-des-121-declaration-sur-le-droit-a-l-insoumission-dans-la-guerre-d-algerie>

49 Jean-Louis Levet, Mourad Preure, *France-Algérie, le grand malentendu* (L'Archipel, Paris, 2012), 61

50 Ibid., 65

51 Marcel Péju, *Le procès du réseau jeanson* (François Maspero, Paris, 1961), 11

52 Ibid., 40

53 Ibid., 32

accusés, mettant en évidence, paradoxalement, l'importance de leur engagement dans la cause révolutionnaire, notamment par la non-réfutation de leurs actes. Nul ne cherche à se disculper en rejetant les responsabilités sur d'autres et, les Algériens, récusant par principe la compétence des tribunaux français, ne s'opposent pas à leur accusation.⁵⁴ Ces derniers vont même jusqu'à provoquer la cour en initiant inopinément une minute de silence, laquelle tente de les interrompre en arguant qu'ils n'ont pas la parole. L'un de leurs avocats s'oppose alors au président de la cour, déclarant que ceux-ci n'ont pas demandé la parole mais une minute de silence peu susceptible de troubler l'ordre public.⁵⁵ Ainsi, le silence est employé comme arme de défense de par sa non-adéquation au discours dominant, ce qui tend à démontrer l'exercice d'une justice hors de sa juridiction, qui condamne parce que sa raison d'être est de condamner et de perpétuer son existence, non sans rappeler « le silence de l'abjection » où « l'on entend plus retentir que la chaîne de l'esclave et la voix du délateur » comme l'énonce Chateaubriand.⁵⁶

b) La mission civilisatrice française et sa récupération politique dans les années 2000

La notion de « mission civilisatrice » est une périphrase utile pour justifier l'assujettissement d'un peuple par la colonisation française. Cette expression a été employée aux plus hauts échelons gouvernementaux, notamment par le ministre des affaires étrangères Antoine Pinay déclarant devant l'ONU en 1955 que « la France ne peut tolérer ni l'injure ni la calomnie contre son œuvre civilisatrice. »⁵⁷ Lorsqu'Albert Memmi écrit *Portrait du colonisé, Portrait du colonisateur* en 1957, il déclare que personne ne croit plus à la mission culturelle et morale, même originelle, du colonisateur.⁵⁸ Or, la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et

54 Ibid., 9

55 Ibid., 40

56 *Mercure*, 4 juillet 1807

57 Gabriel Le Bomin, Benjamin Stora, *Guerre d'Algérie, la déchirure*, documentaire, 2012

58 Albert Memmi, *Portrait du colonisé, Portrait du colonisateur* (Gallimard, 1985), 29

contribution nationale en faveur des Français rapatriés a eu pour intention de donner une image positive de la mission civilisatrice française en la remettant au goût du jour. Pourquoi donc vouloir réutiliser un concept suranné et si grossièrement connoté ? Cette loi a déclenché un véritable scandale national car faisant l'impasse sur les souffrances endurées par le peuple algérien lors de la révolution. L'article le plus controversé de cette loi est le quatrième déclarant que « les programmes de recherche universitaire accordent à l'histoire de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, la place qu'elle mérite » et que « les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit. »⁵⁹ Outre le silence vis-à-vis du peuple algérien, la raison de ce tollé est la volonté gouvernementale de faire main basse sur l'Histoire en la mettant au service d'une idéologie. Selon Pascal Blanchard, le métier d'historien n'est pas de faire la comptabilité des éléments positifs et négatifs pour s'attacher à une période ou à un moment de l'Histoire. Personne n'aurait, par exemple, l'idée de s'intéresser à la présence romaine en Gaule ou aux grandes explorations en Afrique à travers une lecture positif/négatif.⁶⁰ Claude Liauzu affirme, quant à lui, qu'il n'est ni honnête ni intelligent de laisser, sous prétexte d'anticolonialisme, le monopole du cœur à des politiciens en quête de voix à l'extrême droite, ou à des activistes de la mémoire qui tentent d'imposer leur vision unique, ou à tout un courant révisionniste « nostalgérique ».⁶¹ Le problème soulevé par cette loi est l'ancrage dans une vision passéiste des valeurs républicaines, lesquelles se doivent d'évoluer constamment au risque d'un repli identitaire, d'un « communautarisme républicain. »⁶² L'un des arguments sous-tendus par la loi de 2005 est le progrès économique induit

59 *Loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés*

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000444898&dateTexte=&categorieLien=id>

60 *Le Monde, Comment écrire l'histoire de la colonisation ?*, 8 décembre 2005

http://www.lemonde.fr/old-societe/chat/2005/12/08/comment-ecrire-l-histoire-de-la-colonisation_718808_3226.html

61 *Le Monde diplomatique, Une loi contre l'histoire*, avril 2005

<http://www.monde-diplomatique.fr/2005/04/LIAUZU/12080>

62 *Le Monde, Comment écrire l'histoire de la colonisation ?*, 8 décembre 2005

http://www.lemonde.fr/old-societe/chat/2005/12/08/comment-ecrire-l-histoire-de-la-colonisation_718808_3226.html

par la colonisation et les bénéfices qu'ont pu en tirer les colonies. Néanmoins, deux arguments s'opposent à cette idéologie de grandeur républicaine figée depuis la Révolution française et que Memmi a particulièrement bien détaillée. La colonisation retire sa puissance économique de l'exploitation d'un peuple qui se doit d'être traité inférieurement aux métropolitains au profit de ces derniers, sans quoi la colonie n'est plus viable : tout colonisateur est complice du système colonial et ne peut s'y opposer qu'en s'en retirant.⁶³ Par conséquent, passer une loi sur les bénéfices de la colonisation revient à approuver celle-ci dans son ensemble. Vanter les progrès de la colonisation ne permet pas d'établir une dichotomie entre le bien et le mal mais entre le mal et le malaise, situation qui s'applique aux « colonisateurs de bonne volonté », majorité malhonnête des colonisateurs.⁶⁴ Enfin, l'affirmation selon laquelle la colonisation a développé de nombreuses infrastructures telles qu'écoles, routes et hôpitaux est erronée dans ses prémisses. Seule une minorité de colonisés a pu en bénéficier, toujours circonscrite au bénéfice des colonisateurs, et il est audacieux de prétendre que sans la colonisation, l'Algérie serait restée dans le même état qu'en 1830, ce que Memmi illustre par l'exemple tunisien.⁶⁵

La France, par la réécriture de son histoire coloniale dans les années 2000, veut mettre fin à un silence pesant dans la période 1980-1990.⁶⁶ Il est du rôle de la République de combler un vide narratif par un fantasme eurocentrique de supériorité nationale.⁶⁷ Le débat soulevé par la loi de février 2005 en face des analyses de Memmi montre que draper le passé colonial d'un voile amnésique crée un malaise plus profond qu'avoir à imaginer un probable scandale national.

63 Albert Memmi, *Portrait du colonisé, Portrait du colonisateur* (Gallimard, 1985), 44

64 Ibid., 65

65 Ibid., 130

66 Le Monde, *Comment écrire l'histoire de la colonisation ?*, 8 décembre 2005

http://www.lemonde.fr/old-societe/chat/2005/12/08/comment-ecrire-l-histoire-de-la-colonisation_718808_3226.html

67 Jan-Werner Müller in Malgorzata Pakier, Bo Strath, *A European Memory? Contested Histories and Politics of Remembrance* (Berghahn Books, 2010), 35

c) De Gaulle selon le mythe girardien

L'expérience de Charles de Gaulle avec l'Algérie a véritablement transfiguré le personnage entre 1945 et 1962.⁶⁸ Du sauveur de la France post-seconde guerre mondiale, il devient l'homme qui prend le « problème algérien » en main, au prix de la trahison de nombreux partisans de l'Algérie française. Il est vrai que la majeure partie de la population française, en particulier suite aux attentats de l'OAS en métropole, veut se débarrasser du trouble qui pèse sur la conscience nationale. Néanmoins, son impopularité est grandissante depuis sa prise de pouvoir en 1958. A cet effet, lors de son rappel après le 13 mai, l'on s'interroge sur la possibilité qu'il attente aux libertés publiques. Ce à quoi il répond : « L'ai-je jamais fait ? Au contraire, je les ai rétablies quand elles avaient disparu. Croit-on, qu'à 67 ans, je vais commencer une carrière de dictateur ? »⁶⁹ Ses réassurances ne cachent pourtant pas l'essentiel des conditions de son arrivée au pouvoir : techniquement, il s'agit d'un coup d'État, ce qui rend précaire sa légitimité dans les premières années de son « règne. » En outre, en janvier 1958, seuls 13% des Français lui offrent un avenir politique. Or, comment expliquer que ce coup d'état ait pu se substituer en coup de génie par certains et que les lycéens apprennent qu'il a sauvé la France ?⁷⁰ Pour tenter de répondre à cette question, il faut étudier les faits sous la lumière du bouc émissaire d'après René Girard.

Après sa gestion de la guerre d'Algérie, de Gaulle est réélu mais mis en ballottage par François Mitterrand en remportant 44,65% des voies.⁷¹ Son second mandat est éloigné de l'image véhiculée par la seconde guerre et la distance relative de l'Algérie. Il s'agit cette fois de résoudre les problèmes

68 Philip C. Naylor, *France and Algeria, A History of Decolonization and Transformation* (University Press of Florida, 2000), 280

69 Conférence de presse du 19 mai 1958

<http://www.ina.fr/video/I00012921/charles-de-gaulle-et-la-carriere-de-dictateur-video.html>

70 Libération, *13 mai 1958, de Gaulle s'impose. Le retour du Général présenté sous son vrai jour: un coup d'Etat. «Les Couloirs d'un coup d'Etat démocratique, l'histoire du 13 mai 1958»*, documentaire de Christophe Nick et Pierre Péan. Canal +, 22 h 50, 18 mai 2000

<http://www.liberation.fr/medias/0101335675-13-mai-1958-de-gaulle-s-impose-le-retour-du-general-presente-sous-son-vrai-jour-un-coup-d-etat-les-coulisses-d-un-coup-d-etat-democratique-l-histoire-du-13-mai-1958-documentaire-de-christophe-nick-et->

71 Le nouvel Observateur, *Les résultats des élections présidentielles depuis 1965*, 12 avril 2012

<http://tempsreel.nouvelobs.com/présidentielle-2012-tous-les-resultats/20120411.OBS5953/les-resultats-des-elections-présidentielles-depuis-1965.html>

métropolitains touchant tous les Français, sans héroïsme ni idéalisme. Il vote pour un référendum sur la régionalisation et la réforme du Sénat, dernière tentative de rajeunissement d'un «vieux pays», ébranlé par la crise de 68, et déclare qu'un « non » provoquera son départ.⁷² Les raisons d'un tel risque pour un ensemble de textes considérés obscurs sont à mettre sur le compte d'un homme qui ne veut pas rester dans la vie politique après 80 ans mais sont aussi un test de popularité. De Gaulle se trouve désavoué à 53% dans la soirée du 27 avril 1969 et décide de passer un communiqué à 0h11 : « Je cesse d'exercer mes fonctions de président de la République. Cette décision prend effet aujourd'hui à midi. » Ce communiqué laconique est un adieu sans au revoir.⁷³ René Girard base sa figure du bouc émissaire sur les stéréotypes de la persécution, persécution qui se déroule de préférence dans des périodes de crise, entraînant l'affaiblissement des institutions normales et favorisant la formation de foules, c'est-à-dire de rassemblements populaires spontanés, susceptibles de se substituer entièrement à des institutions affaiblies ou d'exercer sur celles-ci des pressions décisives.⁷⁴ Ces affaiblissements ont lieu à deux reprises durant les mandats de de Gaulle et dont les circonstances chronologiques participent à l'établissement du mythe : mai 1958 et mai 1968. Le personnage du général est particulièrement exposé au blâme au regard des crises que la nation traverse sous sa gouverne. Selon Girard, plutôt qu'à se blâmer eux-mêmes, les individus ont forcément tendance à blâmer soit la société dans son ensemble, ce qui ne les engage à rien, soit d'autres individus qui leur paraissent particulièrement nocifs.⁷⁵ De Gaulle, par l'exercice de son pouvoir est une victime toute désignée en temps de crise : il possède des attributs extrêmes dont l'ensemble de la population est dénuée, lesquels énumérés par Girard, dans le cadre général du bouc émissaire, sont les suivants : extrêmes de la richesse et de la pauvreté, du succès et de l'échec, de la beauté et de la laideur, du vice et de la vertu, du pouvoir de séduire et du pouvoir de déplaire.⁷⁶ De Gaulle est un homme politique accidentel, distingué de ses compatriotes par son rôle retentissant

72 Paris Match, 27 avril 1969 : *De Gaulle s'en va*, 27 avril 2009

<http://www.parismatch.com/Actu-Match/Politique/Actu/27-avril-1969-De-Gaulle-s-en-va-92089/>

73 Idem

74 René Girard, *Le bouc émissaire* (Grasset, 1982), 21

75 Ibid., 24

76 Ibid., 30

près de quinze ans avant son mandat, qui va orienter sa politique selon une ligne directrice, l'amour de la nation, le plaçant au-dessus des luttes politiques intestines et lui conférant ainsi un caractère d'autant plus inatteignable et hors de la sphère publique. En témoignent ainsi les trois attentats⁷⁷ dont il est victime lors de l'exercice de ses fonctions, le plus marquant étant celui du Petit-Clamart le 22 août 1962. Afin de pouvoir définir une situation comme un mythe sacrificiel possédant un bouc émissaire, quatre conditions sont nécessaires : les violences sont réelles ; la crise est réelle ; les victimes sont choisies en vertu non des crimes qu'on leur attribue mais de leurs signes victimaires, de tout ce qui suggère leur affinité coupable avec la crise ; le sens de l'opération est de rejeter sur les victimes la responsabilité de cette crise et d'agir sur celle-ci en détruisant lesdites victimes ou tout au moins en les expulsant de la communauté qu'elles « polluent. »⁷⁸ Les deux crises que de Gaulle a affrontées possèdent ces caractéristiques, a fortiori de par les tentatives manquées d'assassinat à son encontre. La crise sacrificielle est résolue avec sa démission en 1969 et le personnage peut passer à la postérité par ce sacrifice qui a ramené l'ordre dans la société. Comme le mentionne Pierre Nora, l'homme de la différence, glacial et taciturne, est devenu, par la grâce des médias, par la sympathie de la caricature, par la vertu d'un interminable commentaire, l'image d'Épinal la plus consommable de l'imagination populaire.⁷⁹ La mythologisation du général de Gaulle est un processus de longue haleine mais dont on peut trouver l'origine des dix-huit mois de son désaveu à l'apothéose planétaire de ses funérailles le 12 novembre 1970.⁸⁰ Les conditions de son arrivée au pouvoir, son exercice controversé, la méfiance des citoyens et sa démission ont déchaîné les passions pour le plus grand plaisir des médias. Commémorations, batteries de sondages, vagues de livres, sélections de photographies et de séries télévisuelles ont transformé le personnage. De Gaulle s'est stylisé par une occultation progressive des périodes mémoriellement douteuses telles que mai 1958, la guerre d'Algérie ou mai 1968.⁸¹ Faire de lui un bouc émissaire a permis d'orienter la mémoire nationale de

77 Jean-Louis Levet, Mourad Preure, *France-Algérie, le grand malentendu* (L'Archipel, Paris, 2012), 97

78 René Girard, *Le bouc émissaire* (Grasset, 1982), 37

79 Pierre Nora, *Les lieux de mémoire* (Gallimard, 1997), 2490

80 Ibid., 2493

81 Ibid., 2497

manière positive car elle a délesté ses successeurs et le peuple de leur culpabilité. Il est en outre devenu inatteignable car à la fois point d'origine des troubles nationaux mais aussi élément de résolution de ceux-ci.

Chapitre II : La torture en Algérie

I) L'ennemi de l'intérieur : étude de *La Question* et de *La Gangrène*

a) L'état d'exception selon Agamben et sa justification française

Lorsqu'Henri Alleg fait état de la torture infligée par l'armée française en Algérie à son encontre, il faut se poser la question de sa légitimation par les autorités, légitimation qui porte durement atteinte au travail de mémoire du peuple français et en particulier du gouvernement. La torture est un sujet difficile à appréhender de par son exercice dans le champ de la justice. De manière à mieux discerner son rôle dans la mémoire française, il est nécessaire de l'analyser au regard des écrits de Giorgio Agamben et en particulier de ses concepts d'Homo Sacer et de l'état d'exception.

La torture étant illégale et son usage étant attesté dès les premières années de la guerre d'Algérie sans condamnation judiciaire, il faut en déduire que le gouvernement, de par son silence voire sa volonté d'en effacer les traces, l'accepte comme un mal nécessaire. En effet, le 27 mars 1958, 8000 exemplaires de *La Question* sont retirés des librairies sur commission rogatoire du commandant Giraud, juge d'instruction auprès du tribunal des forces armées de Paris.⁸² Il s'avère que l'éthique ou la morale sont subordonnés à la nécessité de préserver l'État en situation de crise. Selon Agamben, la nécessité ne reconnaît aucune loi et la nécessité crée sa propre loi.⁸³ Ce qui mène au concept d'état d'exception, lequel est un point de déséquilibre entre le droit public et le fait politique, une notion de la forme légale de ce qui ne saurait avoir de forme légale.⁸⁴ L'exception est un genre d'exclusion, cependant le caractère fondamental de l'exception est qu'elle n'est pas sans relation à la règle érigeant un cadre légal et dictant la vie quotidienne.⁸⁵ C'est ici que se situent la torture et les

82 Henri Alleg, *La Question* (Les Editions de Minuit, 2008), 85

83 Askofaré Sidi, *À propos de l'État d'exception, Homo sacer de Giorgio Agamben, L'en-je lacanien*, 2004/1 no 2, 196

84 Idem

85 Giorgio Agamben, *Homo Sacer, Sovereign Power and Bare Life* (Stanford University Press, 1998), 17

êtres qui y sont soumis, tant torturés que tortionnaires : dans une sorte de vide juridique qui sert à la préservation du cadre juridique lui-même. L'exclusion suggérée par l'exception n'est pas la mise à l'écart de tout pouvoir juridique mais plutôt l'abandon de l'individu par la loi tout en restant sous le joug de celle-ci. Par l'exception, il est impossible de distinguer l'étendue de l'inclusion ou de l'exclusion de l'individu vis-à-vis de la loi.⁸⁶ Comme l'affirme Henri Alleg, en appeler au respect de la légalité devant ses tortionnaires est ridicule.⁸⁷ Selon Carl Schmitt, l'état d'exception est toujours quelque chose de différent de l'anarchie et du chaos, et au sens juridique, il existe encore en lui un ordre, même si ce n'est pas un ordre juridique. L'état d'exception n'est donc rien d'autre que l'ordre juridique une fois qu'on en a retranché le droit, c'est-à-dire l'ordre pur et simple.⁸⁸ Ainsi, Alleg est toujours soumis aux représentants de cette loi par la force, par l'ordre, et ceci en qualité d'Homo Sacer, c'est-à-dire, d'après Agamben, en tant qu'individu déchu de ses droits civiques mais sous la férule de l'autorité souveraine, qui peut tuer sans être inquiétée.⁸⁹ Le corollaire de cette situation de flou juridique est l'impunité logique des bourreaux malgré l'opprobre qu'ils subissent a posteriori. Puisqu'il en va de la sûreté nationale, il est normal pour le gouvernement de recourir à des méthodes extrêmes afin de garantir sa préservation. L'état précaire dans lequel se trouve la Quatrième République justifie d'ailleurs la ratification par de Gaulle de l'article 16 de la Constitution. Paradoxalement, délimiter un cadre d'exception permet techniquement de mieux faire accepter les mesures d'exception. Le problème qui se pose dès lors est la justification morale des exactions commises durant la période exceptionnelle. Située dans et en même temps hors du cadre légal, la torture institutionnelle ne peut être fermement condamnée car mettant en péril l'existence même de la loi. Le remède pour l'État est donc d'amnistier les acteurs de la torture, ce que de Gaulle fait en 1968.⁹⁰ La question de l'amnistie des tortionnaires peut être vue comme une forme de sympathie fasciste à

86 Ibid., 28

87 Henri Alleg, *La Question* (Les Editions de Minuit, 2008), 22

88 Askofaré Sidi, *À propos de l'État d'exception, Homo sacer de Giorgio Agamben, L'en-je lacanien*, 2004/1 no 2, 199

89 Giorgio Agamben, *Homo Sacer; Sovereign Power and Bare Life* (Stanford University Press, 1998), 83

90 James D. Le Sueur, *Uncivil War; Intellectuals and Identity Politics during the Decolonization of Algeria* (University of Nebraska Press, 2005), 290

leur égard. Or, la véritable raison de cette déclaration est l'ancrage profond de la torture dans la machinerie étatique. L'État s'est absous de ses dérives afin d'éviter d'interroger une quelconque dérogation à ses valeurs telles que le respect des droits de l'homme. Avec le retour à la paix, la question de la torture passe d'un cadre légal à un cadre politique : il y a distanciation entre nécessité amoralisée gouvernementale et désir d'une mémoire morale citoyenne. Afin de renouer avec ses ressortissants, le seul pont que peut donc tenter d'établir le gouvernement est de taxer d'ignominie les participants à la torture.⁹¹ Solution la plus honorable mais fardée d'hypocrisie et qui explique le silence autour de cette question pendant plus de trente ans.

b) Homo Sacer : la torture indiscriminée des citoyens et des sujets

Le code de l'indigénat est adopté en 1881 par la France et imposé dès 1887 à l'ensemble de ses colonies. Il instaure une distinction entre citoyens français (de souche métropolitaine) et sujets français, ces derniers étant privés de la majeure partie de leur liberté et de leurs droits politiques, ne conservant au plan civil que leur statut personnel, d'origine religieuse ou coutumière.⁹² Il sert à affermir la domination coloniale française en privant de voix les populations indigènes des territoires conquis et à éviter toute possibilité d'assimilation. L'importance de préserver les traditions et religions des colonisés fait écho à la pensée de Machiavel selon laquelle laisser les mœurs en place est un gage de tranquillité.⁹³ Le peu de pouvoir que détiennent les colonisés associé à la brutalité du traitement colonial, notamment par la torture, donne ainsi pleine vie au concept d'Homo Sacer, incluant l'individu dans la dimension nationale tout en l'excluant d'une quelconque participation active. Les colonisés, de par le Code de l'indigénat, ont bien une existence reconnue par l'Etat souverain, justifiant ainsi d'une intervention de celui-ci sur leur existence. Il faut cependant noter que les

91 Ibid., 289

92 Le Code de l'indigénat
http://www.tlfg.ulaval.ca/axl/afrique/indigenat_code.htm

93 Niccolò Machiavelli, *The Prince* (University of Chicago Press, 2nd Edition, 1998), 9

ouvrages *La Question* et *La Gangrène* dépeignent les mêmes sévices envers citoyens et sujets, rendant quelque peu caduque cette distinction. Tandis que la violence exercée sur les colonisés est rendue légitime par le Code de l'indigénat, celle à l'encontre des citoyens ramène le problème de la révolution algérienne devant la métropole de par l'invalidation de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, qu'Agamben interroge en se basant sur les écrits d'Hannah Arendt. En partant du principe que l'état d'exception permet de suspendre les droits des citoyens, alors les droits de l'homme ne peuvent être appliqués. En effet, dans le système de l'État-nation, les soi-disant droits de l'homme sacrés et inaliénables font montre d'un manque de protection et de réalité au moment où ils ne peuvent plus prendre la forme de droits appartenant au citoyen. D'où l'ambiguïté du titre de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 dans laquelle il est difficile de savoir si les termes « homme » et « citoyen » sont deux entités autonomes ou s'il s'agit d'un système unitaire affirmant l'inclusion sans condition du premier terme dans le second.⁹⁴ Cette question du lien entre droits de l'homme et état-nation est essentielle pour comprendre la légitimation de la torture par l'État. Les droits de l'homme ne sont pas un concept méta-juridique éternel contraignant le législateur mais plutôt l'inscription de la vie nue dans l'État, rendant celui-ci légitime et souverain. On peut dès lors envisager la Déclaration comme une manœuvre juridique astucieuse qui autorise l'État à contrôler toute forme de population en lui accordant des droits à géométrie variable tout en donnant l'illusion de la sécurité à ses ressortissants. Il y a là une distance radicale entre logique froide, utilitaire, sécuritaire de l'état-nation et aspiration citoyenne à faire partie intégrante de la vie politique par la garantie des libertés. Or, ce fossé qui sépare citoyenneté et souveraineté est à l'origine du silence sur la torture. Comment est-il possible d'assumer pleinement la négation de ses citoyens, qui garantissent la souveraineté de l'État, sans prendre le risque de renier ses éléments fondateurs tels que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ? Le faire reviendrait à détruire la légitimité de l'État ainsi que le mythe national dont la population s'est bercée. Il existe pourtant de nombreux témoignages corroborant l'existence de la torture durant la guerre d'Algérie, en particulier

94 Giorgio Agamben, *Homo Sacer, Sovereign Power and Bare Life* (Stanford University Press, 1998), 126

des appelés du contingent. Or, la difficulté d'articuler ce qu'ils ont vu et, pour certains, ce qu'ils ont commis, doublée d'une voix collective quasi-inexistante (en raison d'un lien communautaire limité par la durée de leur service)⁹⁵ alliée à l'incrédulité de « la France profonde »⁹⁶ fait pencher la balance en faveur du silence. Ce n'est qu'à partir des années 1990 qu'il devient plus facile pour les citoyens de verbaliser l'usage de la torture en raison de ce que Nora appelle « l'obsession commémorative ».⁹⁷ Non pas que la torture soit digne d'être commémorée. C'est plutôt le retrait de l'État dans les célébrations nationales, notamment après l'échec politique du bicentenaire de la Révolution française au profit de commémorations mémorielles locales,⁹⁸ qui permet aux individus de témoigner plus librement.

c) L'impact de ces écrits sur le discours officiel

La Question et *La Gangrène*, tous deux publiés aux Éditions de Minuit sous la direction de Jérôme Lindon, sont un véritable choc pour l'opinion française. Dépeignant la torture de cinq Algériens dans les locaux de la Direction de Surveillance du Territoire à Paris, et pour la plupart étudiants, *La Gangrène* est immédiatement censurée et la presse interdite d'en faire mention. Afin de mieux la museler, les publications de Jérôme Lindon sont saisies, son appartement est plastiqué, et lui-même est poursuivi et condamné plusieurs fois.⁹⁹ Les quelques magazines qui osent passer en revue l'ouvrage mettent en évidence d'étranges parallèles avec la torture nazie.¹⁰⁰ En effet, certains tortionnaires y affirment avoir connu les méthodes d'interrogatoire chez les Nazis et désormais les appli-

95 Mireille Rosello, *The Reparative in Narratives, Works of Mourning in Progress* (Liverpool University Press, 2010), 64

96 Ibid., 65

97 Pierre Nora, *Les lieux de mémoire* (Gallimard, 1997), 4687

98 Ibid., 4698

99 Libération, *Jérôme Lindon, cinquante ans de combat littéraire*, 13 avril 2001

<http://www.liberation.fr/evenement/0101370489-jerome-lindon-cinquante-ans-de-combat-litteraire>

100 James D. Le Sueur, *Uncivil War; Intellectuals and Identity Politics during the Decolonization of Algeria* (University of Nebraska Press, 2005), 229

quer.¹⁰¹ Cette migration de la torture de l'occupant nazi aux représentants de la DST et la volonté du gouvernement de Gaulle de supprimer à tout prix les preuves de ces méthodes poussent les intellectuels français à réévaluer les effets de la guerre d'Algérie sur la société et la loi françaises.¹⁰² A cet effet, il faut noter l'appel au Comité International de la Croix-Rouge dans l'édition de 1959 de *La Gangrène* malgré la conscience que l'application du droit et de la justice dépend de la volonté d'un État de se respecter.¹⁰³ Néanmoins, le simple fait que cet ouvrage soit réédité en dehors des frontières françaises, en particulier à Lausanne, rend toute tentative d'écriture d'un discours national impossible : le silence que tente d'imposer le gouvernement français par la censure n'a pour effet que de l'enfermer lui-même dans ce silence, à la manière de sa gestion de la guerre d'Algérie lors de son internationalisation en 1958, notamment par le bombardement du village tunisien de Sakiet-Sidi-Youssef,¹⁰⁴ où il refuse l'ingérence des puissances étrangères, bien que devant s'y soumettre à terme. Il faut noter que l'aspect mouvant de l'information et l'échec de la censure est caractéristique d'un monde en voie de disparition : le monde colonial. Ce que la France refuse d'admettre en tentant de compartimenter son discours. Selon Negri, les frontières du système moderne de l'état-nation sont fondamentales pour le colonialisme européen et son expansion. Les frontières territoriales de la nation délimitent le centre du pouvoir exercé à l'encontre de territoires étrangers par un système de canaux et de barrières facilitant ou obstruant les flux de production et de circulation.¹⁰⁵ La tentative de faire taire l'opinion se solde par un échec cuisant et est annonciateur d'un concours de mémoires auquel la seule forme d'opposition est le silence auto-imposé.

Concernant *La Question* d'Henri Alleg, la condition socioprofessionnelle de la victime est à prendre en compte. Il ne s'agit pas de déterminer la « torturabilité » d'un individu mais la longueur des liens tissés entre instances de pouvoir et corporations. En qualité de journaliste, Alleg peut bénéficier d'une meilleure visibilité au sein de la population et d'un réseau de diffusion facilité par l'interméd-

101 *La Gangrène* (La Cité Editeur, Lausanne, 1959), 55

102 James D. Le Sueur, *Uncivil War, Intellectuals and Identity Politics during the Decolonization of Algeria* (University of Nebraska Press, 2005), 229

103 *La Gangrène* (La Cité Editeur, Lausanne, 1959), 84

104 Guy Pervillé, *La guerre d'Algérie* (Presses Universitaire de France, 2007), 64

105 Michael Hardt, Antonio Negri, *Empire* (Harvard University Press, 2001), xii

diaire de ses pairs, ce qui d'ailleurs lui évite une disparition totale, à l'inverse de son partenaire Maurice Audin, dont plus aucune nouvelle ne filtre à partir du 21 juin 1957. On peut supposer que c'est aussi l'affaire Audin, faisant quelques vagues au moment de l'incarcération d'Alleg, qui incite les autorités à lui laisser la vie sauve.¹⁰⁶ Le traitement judiciaire du cas Alleg dénote en effet une crainte d'investigations poussées. Il est bien inculpé pour « reconstitution de ligue dissoute – le Parti communiste algérien – et atteinte à la sûreté de l'État puis condamné à dix ans de prison (le maximum) à Alger en juin 1960 dont s'ensuit une évasion de la centrale de Rennes en octobre 1961 puis une chasse à l'homme qu'il déjoue en fuyant pour la Suisse et la Tchécoslovaquie.¹⁰⁷ Néanmoins, *La Question* ne s'ajoute pas au nombre des charges pour lesquelles le journaliste est poursuivi et décision est prise de ne pas mettre en examen Jérôme Lindon.¹⁰⁸ Henri Alleg a dressé le procès du colonialisme en affirmant avec Pierre Vidal-Naquet que la torture, bien que quasi-systématique pendant la guerre, a été un moyen de conquérir, soumettre et dominer l'Algérie tout au long de la période coloniale.¹⁰⁹ Dans la même veine, condamner Alleg pour la rédaction de *La Question* reviendrait à condamner l'ensemble de la profession journalistique. Le juge militaire en charge du dossier Alleg est ainsi bien avisé de garder l'ouvrage en dehors des poursuites, un procès pouvant servir de tribune trop commode aux dénonciateurs.¹¹⁰

Ainsi, *La Question* et *La Gangrène* sont la pierre d'angle du silence étatique vis-à-vis de la torture. Toutefois, ce silence n'est pas ponctuel : il se perpétue jusqu'aux années 1990. Mais selon quels mécanismes ?

La violence coloniale est présente dès l'arrivée des troupes françaises en Algérie en 1830 et la torture devient courante : elle est occasionnellement pratiquée par la police avant 1954 mais ne fait pas de remous parmi l'opinion. En revanche, elle déchaîne les foules à partir de la guerre d'Algérie.

Deux raisons peuvent expliquer ce changement d'attitude. La première et la plus évidente est l'am-

106 Henri Alleg, *La Question* (Les Editions de Minuit, 2008), 91

107 Ibid., 89

108 Ibid., 88

109 Sylvie Durmelat in Alec G. Hargreaves, *Memory, Empire, and Postcolonialism, Legacies of French Colonialism* (Lexington Books, 2005), 146

110 Henri Alleg, *La Question* (Les Editions de Minuit, 2008), 88

pleur de la torture, par son recours quasi-systématique, perpétrée par les militaires sur des personnes considérées plus ou moins coupables car suspectes par défaut.¹¹¹ La seconde tient du fait que les opérations de police s'intègrent mieux dans la conscience collective. En effet, la police renvoie à une situation normale et non à une situation de guerre. Par conséquent, même si l'étendue majeure de la torture en temps de guerre peut conduire à sa banalisation, elle s'inscrit dans des circonstances exceptionnelles qui ne passent pas inaperçues au sein de la population civile. En revanche, en temps de paix, la torture offre l'illusion d'un respect des lois, en dépit du caractère profondément inégalitaire des législations entre Européens et Musulmans d'Algérie. On voit dès lors les limites de la police et de l'armée : la première est une force de maintien de l'ordre circonscrite au temps de paix et familière mais en possession de moyens réduits tandis que la deuxième implique une situation anormale, le temps de guerre, et est bien plus entraînée et équipée. Les techniques de guerre contre-subversive, que le colonel Roger Trinquier nomme « la guerre moderne » dans son livre éponyme, sont employées avec succès lors de la bataille d'Alger en 1957 par une utilisation policière des ressources de l'armée, notamment avec la technique du « quadrillage ».¹¹² Il faut souligner que la mise en commun de l'efficacité militaire et du rôle de la police n'en est qu'à ses balbutiements lors de la guerre d'Algérie mais est néanmoins l'embryon de la société sécuritaire des années 1990-2000. La société française est aujourd'hui soumise à l'interpénétration de l'armée et de la police par le plan Vigipirate visant à déjouer la menace terroriste et dont le ressort majeur est la surveillance accrue des citoyens en instaurant une surveillance de et par la population. Ce plan n'a pas été levé depuis 1996 et est régulièrement réactivé en position « renforcée. » Selon Mathieu Rigouste, son effet principal est l'intensification de la militarisation du quadrillage urbain et de l'emploi de l'armée dans une fonction policière. L'indistinction relative entre temps de paix et temps de guerre a nourri la notion de crise. L'activation permanente de Vigipirate permet de passer à une temporalité de la crise

111 Raphaëlle Branche, Jim House in Efrat Ben-Ze'ev, Ruth Ginio, Jay Winter, *Shadows of War, A Social History of Silence in the Twentieth Century* (Cambridge University Press 2010), 119

112 Roger Trinquier, *La guerre moderne* (La Table Ronde, Paris, 1961), 124

permanente mais nivelée et graduée.¹¹³ Le parallèle entre torture policière dans la période coloniale et société contemporaine sécuritaire vise à démontrer, sinon une acceptation, au moins une familiarisation aux mesures policières, lesquelles, des décennies plus tard, peuvent être complétées d'une banalisation militaire, au risque de voir une réduction des libertés citoyennes. Ainsi, l'un des mécanismes de résurgence du débat sur la torture à la fin du vingtième siècle peut tenir en une atténuation de la distance vie civile / vie militaire dans la conscience collective. L'armée gagne peu à peu la confiance populaire, atténuant de fait le préjudice passé : l'armée d'hier n'est plus l'armée d'aujourd'hui et la confiance qu'elle peut espérer soutirer du peuple nourrit un espoir pour le gouvernement de ne jamais avoir à admettre ses responsabilités.

II) Cinéma révolutionnaire et cinéma de morale

a) *La Bataille d'Alger* : une narration anti-orientaliste

Le rôle de l'armée coloniale dans *La Bataille d'Alger* paraît fidèle aux écrits sur le sujet. Cependant, ce film n'a pas marqué la conscience française pendant de nombreuses années tandis qu'il a été salué par la communauté internationale. Quelles en sont les raisons ?

La torture est explicitement dépeinte dans *La Bataille d'Alger*, film réalisé en 1965 par le cinéaste italien Gillo Pontecorvo, avec le soutien de Yacef Saadi, nationaliste algérien anciennement à la tête de la branche armée du FLN à Alger en 1957 et directeur de la première compagnie nationale de production cinématographique algérienne, *Casbah Films*. L'œuvre est encensée par la critique internationale qui lui consacre un lion d'or à la Mostra de Venise de 1966. Elle n'est cependant pas au goût de la délégation française qui sort de la salle durant sa projection et est ultérieurement censurée en France car risquant de semer le trouble à l'ordre public. Les soldats, tant appelés que de

¹¹³ Mathieu Rigouste, *L'ennemi intérieur; de la guerre coloniale au contrôle sécuritaire* in *Cultures & Conflits* n°67, automne 2007, 170

carrière, ainsi que les victimes de la torture sont restés silencieux au moins jusqu'à la fin des années 1970 malgré les dénonciations de Pierre Vidal-Naquet qui interroge la responsabilité de la République dans la torture.¹¹⁴ Dans ce long-métrage, les habitants de la Casbah sont les principaux protagonistes de la lutte contre le colonialisme français, notamment contre les parachutistes français engagés dans la guerre contre-révolutionnaire, laquelle repose sur la systématisation de la torture. Contrairement à de nombreux films de guerre, point d'héroïsme ici : Pontecorvo décrit les mesures françaises avec la même froideur que leur formulation par Roger Trinquier, « la victoire n'est qu'une question de volonté et de méthode. »¹¹⁵ « Méthodique » qualifie aussi les actes terroristes des femmes poseuses de bombes, prêtes à se dévoiler et endosser un costume social en fonction des exigences de la situation, ce que Frantz Fanon décrit comme un moyen, un instrument visant à faire échec aux offensives psychologiques ou politiques de l'occupant.¹¹⁶ Pontecorvo, par l'utilisation d'une pellicule au grain sombre et en noir et blanc donne au film un aspect documentaire malgré l'absence d'images d'archive.¹¹⁷ La caméra à l'épaule et l'usage répété de zooms rapides sont aussi des techniques accréditant la valeur documentaire mais qui ne sont finalement que des simulacres documentaristiques. Pontecorvo fait appel à une rhétorique de l'authenticité qui crée le malaise chez l'audience française car ne correspondant pas aux codes d'un cinéma eurocentré : la technique n'est pas mise au service du message attendu et rejette les stéréotypes de l'orientalisme. Orientalisme qui consiste en une vision idéalisée de la colonie, une bien-pensance européenne ne pouvant se définir que par la figure de l'Autre, son adversaire culturel¹¹⁸ et dont le rôle est désormais d'entretenir la nostalgie. Les ressorts de Pontecorvo dans cette dissociation technique-message tiennent en l'intervention de conventions bourgeoises ou, du moins, relatives à la culture européenne. Ces conventions sont notamment le gros plan, les pleurs et la musique, permettant de faire appel à

114 Raphaëlle Branche, Jim House in Efrat Ben-Ze'ev, Ruth Ginio, Jay Winter, *Shadows of War, A Social History of Silence in the Twentieth Century* (Cambridge University Press 2010), 121

115 Roger Trinquier, *La guerre moderne* (La Table Ronde, Paris, 1961), 87

116 Frantz Fanon, *L'an V de la révolution algérienne* (Éditions La Découverte, Paris, 2011), 45

117 Robert Sklar, *Film, An International History of the Medium* (Harry N. Abrams, Inc., 1993), 385

118 Edward Said, *Orientalism* in *The Norton Anthology of Theory and Criticism, Second edition* (New York, Norton&Company, 2010), 1866

l'émotionnel chez le spectateur. Néanmoins, les techniques employées font référence à des affects interculturels.¹¹⁹ C'est leur apposition aux personnages qui crée une distance par rapport au message espéré : l'identification doit se faire vis-à-vis de la population algérienne ou de ses combattants malgré une réponse émotionnelle de tout type d'audience. L'identification à la population coloniale est quasi-inexistante. Ainsi, les soldats français et les colons sont toujours représentés en tant que masse, d'ailleurs la plupart du temps en mouvement : il en va ainsi pour le quasi-lynchage d'Ali La pointe par les Français d'Algérie dans la rue ou les opérations militaires dans la Casbah. En de rares moments, il est possible de détailler le visage des colons. Toutefois, l'identification reste difficile en raison d'un portrait généralement peu flatteur, en outre subordonné au rôle du peuple algérien. En effet, lors de l'attentat du milk-bar, la terroriste qui a revêtu les codes européens est approchée par un homme d'une manière séductrice tout comme une autre combattante passant les points de contrôle, sollicitée par un soldat. Ces interactions offrent un parallèle à la vision du combat féminin selon Fanon, dans lequel la famille est tout entière derrière la fille¹²⁰ et met à mal une société à dominance patriarcale. Dans le cas du milk-bar en particulier, l'alignement du spectateur aux personnages européens a pour seul but de révéler les interrogations de la terroriste quant au bien-fondé de son engagement, il n'y a absolument pas de parti pris pour la condition des colons. Une exception concernant l'humanité des Français d'Algérie subsiste cependant. Elle est à chercher du côté du Colonel Mathieu, dont le nom et la surreprésentation rappelle Massu mais dont les actions sont plus équivoques du Colonel Bigeard.¹²¹ Son comportement est raisonnable, montrant une tendance à vouloir persuader par le dialogue plutôt que par la force. Il n'est pas héroïque et n'affiche aucune brutalité dans ses interactions avec les Algériens. Pourtant, ce portrait qui pourrait en premier lieu dénoter une ambiguïté dans la justification de la lutte et le parti à ne pas prendre a un écueil majeur : ses caractéristiques sont trop positives pour être prises au sérieux et finalement peu

119 Murray Smith in J. David Slocum, *Terrorism, Media, Liberation* (Rutgers University Press, 2005), 99

120 Frantz Fanon, *L'an V de la révolution algérienne* (Éditions La Découverte, Paris, 2011), 42

121 Marie-Monique Robin, documentaire *Escadrons de la mort, l'école française*, 2003

représentatives des officiers lors de la guerre.¹²² En particulier lorsqu'on analyse le comportement réel du Colonel Bigeard, lequel confie à ses officiers suite à la « tournée des popotes » de de Gaulle : « de Gaulle a dit plus de torture alors messieurs, je vous dis, plus de torture mais torturez quand même. »¹²³ En définitive, *La Bataille d'Alger* démontre une sympathie pour la révolution algérienne par l'emploi de techniques cinématographiques universelles tout en résistant aux lieux communs de l'orientalisme. La responsabilité de la violence réside du côté colonialiste et la torture n'est pas dépeinte comme l'acabit d'une minorité, ce que le gouvernement français a affirmé pendant de nombreuses années. En outre, la sensualité exprimée par les femmes algériennes est une tactique visant à tromper les soldats français prisonniers de ce mythe orientaliste.¹²⁴ Ces deux motifs s'inscrivent dans une volonté de ne pas vouloir caricaturer les Français, à un tel point que des qualités humanistes sont exagérément attribuées à un officier. C'est donc par un souci d'authenticité hors de la capacité d'appréhension française que ce film n'a pu être reconnu par sa population. Qualifié de cinéma révolutionnaire, il ne convient pas à l'interrogation de la mémoire française. Cet appel à la mémoire doit se faire de l'intérieur, sous l'impulsion du peuple français et seulement de nombreuses années plus tard, notamment avec le film *L'Ennemi intime*. On ne peut forcer la résurgence mémorielle.

b) *L'Ennemi intime* : des aveux en demi-teinte

Le film *L'Ennemi intime* a été réalisé par Florent Emilio Siri et est sorti sur les écrans en 2007. Bien que de nombreux longs-métrages sur le conflit aient été réalisés depuis les années 1960, celui-ci est intéressant pour les questions qu'il soulève et en particulier pour les fausses réponses qu'il prétend apporter. Œuvre volontiers hollywoodienne, tentant de se mesurer à *Apocalypse Now* ou *Platoon* en

122 Murray Smith in J. David Slocum, *Terrorism, Media, Liberation* (Rutgers University Press, 2005), 104

123 Patrick Rotman, documentaire *L'Ennemi intime*, 2002

124 Murray Smith in J. David Slocum, *Terrorism, Media, Liberation* (Rutgers University Press, 2005), 108

recourant aux clichés des films de guerre et malgré tout à l'exécution efficace, elle ne parvient pas à éviter des raccourcis malheureux par une volonté de condenser les atrocités du conflit. A commencer par le sous-lieutenant Terrien. Engagé volontaire, idéaliste, lecteur avide de Boris Vian et convaincu que la solution du problème algérien est à rechercher dans le dialogue, son personnage évolue vers la folie à mesure qu'il prend conscience de la barbarie commune aux deux camps, que ce soient les massacres et mutilations du FLN ou la torture militaire. Toutefois, son incrédulité face aux atrocités n'est pas cohérente compte tenu de la période à laquelle est censée se dérouler le film. Il débarque de métropole en 1959 alors que des témoignages de soldats ont déjà été rapportés. L'extrême violence des Français et des Algériens est connue dès 1957, notamment avec le massacre de M'Elouza et d'intenses débats divisant les partis politiques.¹²⁵ La naïveté dont il fait étalage est un procédé identificatoire pour le spectateur formé par la volonté d'oubli nationale des événements : Terrien est, dès le départ, anachronique. La seule raison pouvant le conduire au sein du conflit est donc l'adhésion à la mission civilisatrice mais elle est alors contredite par ses questions concernant l'indépendance du Maroc et de la Tunisie et le refus de l'accorder à l'Algérie. Ses questionnements sont à maintes reprises disproportionnés au regard des horreurs commises. L'utilisation du napalm est critiquée en raison de son utilisation uniquement en cas de guerre, ce que, bien entendu, le conflit algérien n'est pas ; pourtant, Terrien passe de l'autre côté en voyant son ami mutilé. Ainsi, le film revêt un aspect vengeur plus que pacifiste, malgré ce que peut laisser croire, de prime abord, le personnage principal. Quant aux autres soldats, ils consistent en une galerie de personnages cyniques, désabusés ou à la limite de la psychose. Bien qu'affichant des comportements réellement éprouvés, leurs traits de caractère deviennent la composante majeure de leur apparence, en dépit d'une construction narrative manifeste. En ce qui concerne les fellagas, ils n'apparaissent qu'aléatoirement lors d'escarmouches ou sont représentés par des villages massacrés. A l'exception d'un combattant capturé puis mené dans les champs pour maquiller une tentative d'évasion, ils sont

125 James D. Le Sueur, *Uncivil War, Intellectuals and Identity Politics during the Decolonization of Algeria* (University of Nebraska Press, 2005), 10

une masse combattante informe sans motivation précise. Par ailleurs, le prisonnier, conscient qu'il va être abattu, décide de porter la médaille qu'il a obtenue pour sa participation à la bataille de Monte Cassino en clamant qu'il a été enrôlé de force dans l'ALN. La figure du rebelle est ainsi celle d'un égorgé fanatique ou d'un malgré-nous : les raisons politiques de l'engagement des Algériens sont passées sous silence et leur enrôlement s'explique par la vengeance ou la peur des représailles. Il devient évident que le film s'adresse à un public biaisé par la violence de la guerre d'Algérie et portant peu de crédit aux enjeux politiques. Par conséquent, la déshumanisation et la diabolisation de l'adversaire enlève son poids à la dénonciation de la torture. Celle-ci n'est qu'une réponse autrement barbare aux exactions des rebelles et ne met pas en exergue son caractère institutionnel. Certes, elle a de fortes conséquences sur la santé mentale de nombreux soldats et est vécue comme une descente aux enfers pour ceux qui la pratiquent. Néanmoins, sa place dans le film de Siri en tant que pratique nouvelle et désespérée fait l'impasse sur les interrogatoires musclés, en particulier chez la police, déjà présents en Algérie avant l'arrivée du contingent. Dès lors, fait-on le procès de la torture dans la République ou simplement d'une méthode inacceptable pour l'armée ? Ce décalage révèle une mémoire française sélective, mettant l'accent sur le trauma de la guerre d'Algérie sans vraiment interroger l'histoire de la colonisation. L'œuvre appartenant au registre des films de guerre peut se permettre de faire l'impasse sur la politique sauf si elle a l'intention de dénoncer. Il s'agit là d'une dénonciation partielle car ponctuelle. Inscrire la torture dans une série de massacres la fait passer pour une erreur assez déplaisante mais justifiée par la nécessité : elle vient entacher les opérations de maintien de l'ordre et de pacification, lesquelles ne sont pas clairement condamnées, si ce n'est par l'idéalisme de Terrien, qui le mènera à une mort certaine. *L'Ennemi intime* satisfait donc une curiosité vis-à-vis d'une sale guerre, refoulée par le peuple, tout en restant unilatéral : il appelle à la conscience des Français en révélant un passé peu glorieux mais en apposant un voile sur 132 ans de colonisation brutale et dont le questionnement serait autrement plus douloureux. Teinté d'hyper-violence, au rythme sans répit, le long-métrage de Siri veut choquer les consciences pour

mieux les apaiser ensuite. En témoigne le sergent Dougnac qui déserte à la fin du film pour ne plus avoir à supporter cette guerre malgré le nombre très réduit de désertions au long des années 1955-1962. Comme le souligne Benjamin Stora, le cinéma français participe à la reconstruction mythologique du refus massif de la guerre coloniale.¹²⁶ Le public a déserté une partie de sa mémoire pour ne se voir offrir que ce qu'il a accepté d'entendre.

III) Les confessions des différents participants

a) Le témoignage de Louissette Ighilariz et l'influence de la presse

Louissette Ighilariz a joué un rôle prépondérant dans la résurgence de la mémoire sur la guerre d'Algérie. En juin 2000, elle publie un récit autobiographique faisant état de viol et de torture à son encontre par les parachutistes durant dix semaines de détention en 1957. Le journal *Le Monde* est en charge de sa publication et crée un raz-de-marée au sein de l'opinion de par sa vaste distribution mais aussi car le témoignage déclenche une réponse inattendue du général Massu. Massu exprime des remords quant aux méthodes employées par l'armée durant le conflit algérien. Il déclare que « la torture était ordonnée, voire couverte par les autorités civiles [...] qui étaient parfaitement au courant et trouvaient cela très bien » mais aussi qu'elle « n'est pas indispensable en temps de guerre et que [la France] aurait pu faire les choses différemment. »¹²⁷ Suite aux déclarations d'Ighilariz et de Massu, un collectif d'intellectuels composé d'Henri Alleg, Josette Audin, Simone de Bollardière, Nicole Dreyfus, Noël Favrelière, Gisèle Halimi, Alban Liechti, Madeleine Rebérioux, Laurent Schwartz, Germaine Tillion, Jean-Pierre Vernant et Pierre Vidal-Naquet publie l'appel des douze dans le journal *L'Humanité* le 31 octobre 2000. Dans leur communiqué, les signataires mentionnent

126 Benjamin Stora in Pascal Blanchard, Isabelle Veyrat-Masson, *Les guerres de mémoires* (La découverte, Paris, 2008), 265

127 *Louissette Ighilariz, Massu et Bigeard*
<http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article1097>

que « le nouveau témoignage d'une Algérienne, publié dans la presse, qui met en accusation la torture, ne peut rester sans suite ni sanction. Le silence officiel serait ajouter au crime de l'époque une faute d'aujourd'hui. »¹²⁸ Tandis que l'opinion s'électrise, catalysée par la presse, le général Marcel Bigeard, colonel durant la guerre d'Algérie, accuse Louissette Ighilariz d'affabulation, qualifiant son récit de « tissu de mensonge », et affirmant que son but est « de démolir tout ce qu'il y a de propre en France. »¹²⁹ La situation devient peu aisée pour l'État, dont les gouvernements successifs avaient décidé de passer sous silence la torture. Certes, Massu a reconnu l'existence de la torture depuis 1971 mais son implication durant le conflit est devenue honteuse pour les instances gouvernementales. Son infamie, les multiples amnisties, dont la dernière remonte à 1968, et la condamnation des archives jusque récemment, ont permis à l'État de se complaire dans le déni ou la minimisation des faits en dépit de la connaissance publique de ces méthodes inhumaines. L'année 2000, avec l'intervention de la presse, marque un tournant dans le débat sur la torture : il ne s'agit plus d'une joute entre l'opinion et l'État quant à savoir si la torture a existé mais bel et bien de connaître son étendue.¹³⁰ Cependant, il est difficile pour celui-ci de prendre à son compte les atrocités du conflit, comme en témoigne l'attention portée à Bigeard pour ses funérailles. En effet, en novembre 2011, le ministre de la Défense, Gérard Longuet, fait connaître son intention de transférer les restes du général Marcel Bigeard aux Invalides. Cette décision soulève de multiples protestations dont une pétition recueillant près de 10 000 signatures, empêchant finalement la réalisation du projet. Bigeard, couvert d'opprobre par son action en Algérie, ne peut avoir accès aux Invalides sans mettre en péril la carrière des hommes politiques ayant pris une telle décision. La guerre d'Algérie est trop prégnante dans les mémoires. Toutefois, une solution alternative est trouvée pour permettre à l'État de glorifier son corps d'armée. Les cendres de Bigeard sont donc

128 *L'appel des douze à la condamnation de la torture durant la guerre d'Algérie*

<http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article327>

129 *Louissette Ighilariz, Massu et Bigeard*

<http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article1097>

130 Joshua Cole in Alec G. Hargreaves, *Memory, Empire, and Postcolonialism, Legacies of French Colonialism* (Lexington Books, 2005), 126

transférées au mémorial des guerres en Indochine de Fréjus, dans le Var.¹³¹ Ainsi, son déplacement à un autre lieu mémoriel se fait au bénéfice de l'idéal national. L'Indochine n'est pas aussi ancrée dans les débats nationaux que l'Algérie et est, par extension, beaucoup moins controversée. En accordant un lieu de mémoire au général Bigeard, l'État montre son soutien indéfectible à une armée qui l'a servi sans questions malgré une politique discutable. Ce choix dénote non seulement une volonté de ne pas faire ressortir le débat sur la mémoire algérienne mais aussi une hypocrisie vis-à-vis de la soi-disant condamnation des officiers ayant eu recours à la torture. Il est évident que Bigeard a une part de responsabilité dans son application de par sa couverture partielle par le gouvernement. En outre, la circonscription mémorielle de la carrière du général, par son exclusion de l'épisode algérien, contribue au lissage de la mémoire indochinoise. Il s'avère que l'histoire prime, somme toute, sur la mémoire collective.

b) Le délai des aveux du général Aussaresses et la prescription de ses crimes

Alors que le débat entourant le témoignage de Louissette Ighilariz a ouvert une brèche dans la mémoire franco-algérienne, le général Paul Aussaresses publie en 2001 un ouvrage rendant compte de ses activités durant le conflit algérien. Affecté « la mort dans l'âme » aux services spéciaux sur ordre du général Massu le 8 janvier 1957,¹³² il affirme n'avoir aucun regret quant à sa participation à la torture¹³³ et clame que « ce que l'on a fait en pensant accomplir son devoir, on ne doit pas le regretter. »¹³⁴ Il offre un rapport édifiant vis-à-vis des méthodes employées et, ne négligeant jamais sa responsabilité, justifie l'exécution d'Algériens par le nombre de vies que leurs interrogatoires ont pu sauver ou par le fait que le FLN s'en chargerait à la place de l'armée. Par ailleurs, il mentionne que toutes ces exécutions, qu'il s'agisse d'inconnus ou de notables, sont systématiquement couvertes

131 *Bigeard : paix à ses cendres, non à un hommage*

<http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article5163>

132 Paul Aussaresses, *Services spéciaux, Algérie 1955-1957* (Perrin, 2001), 95

133 Ibid., 197

134 Ibid., 10

par Massu, lequel communique avec ses subordonnés tout comme les représentants de Guy Mollet par « une sorte de code tacite. »¹³⁵ En dépit de la participation générale des soldats (en particulier les parachutistes) et la connaissance dans les plus hautes sphères de l'État du recours à la torture, la verbalisation des actes est substituée par des termes tels que « suicide », « évasion » ou autres paraboles explicites pour les acteurs mais peu à même de les voir accusés. L'auteur admet que « personne ne lui a jamais demandé ouvertement d'exécuter tel ou tel, cela allait de soi. »¹³⁶ Bien qu'Aussaresses s'acquitte de sa tâche avec zèle, la responsabilité silencieuse de l'armée et du gouvernement est clairement identifiée. En publiant son livre, l'auteur dénonce mais n'accuse personne, alléguant que son travail consistait à servir la France, se justifiant ainsi en tant que simple exécutant, immoral, mais couvert par l'amnistie. Malgré son combat anti-algérien et ses nombreux crimes, ses révélations pouvant clairement ternir l'image de la France font état d'une certaine démystification de la nation. De par sa qualité d'homme au service de l'État, sa mémoire doit être en phase avec le récit de sa sphère d'existence. Les motivations de sa publication ne sont pas évoquées mais semblent relever d'un désir de provoquer plus que d'apaiser sa conscience puisqu'il assène n'exprimer aucun regret. D'ailleurs, le ton détaché voire goguenard qui transparaît dans son récit ou ses entretiens¹³⁷ suscite la colère de l'opinion et la condamnation de l'État car il vient « bousculer les mémoires en mouvement ou le fil tranquille de l'histoire. »¹³⁸ Le discours national, dont l'État a le monopole, étant mis à mal, la justice s'empare du problème et le condamne en janvier 2002 à 7500€ d'amende pour apologie de crimes de guerre, peine confirmée en appel un an plus tard, bien qu'il ait affirmé ne souhaiter à « aucun patriote » de faire ce qu'il a dû lui-même faire¹³⁹, souhait qu'il mentionne déjà à la fin de son ouvrage.¹⁴⁰ Le plus déconcertant dans cette affaire n'est pas la condamnation, même morale, par l'État, des crimes d'Aussaresses mais sa condamnation pour en

135 Ibid., 149

136 Ibid., 155

137 Patrick Rotman, documentaire *L'Ennemi intime*, 2002

138 Pascal Blanchard, Isabelle Veyrat-Masson, *Les guerres de mémoires* (La découverte, Paris, 2008), 19

139 Le nouvel observateur, *Aussaresses : 7.500 euros d'amende requis*, 25 février 2003

<http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20030219.OBS7071/aussaresses-confirmationde-peine-requise.html>

140 Paul Aussaresses, *Services spéciaux, Algérie 1955-1957* (Perrin, 2001), 197

avoir parlé, ramenant le jugement à une simple décision de censure. En outre, Jacques Chirac, alors Président de la République et lui-même vétéran de la guerre d'Algérie, lui retire sa légion d'honneur.¹⁴¹ Ces deux événements illustrent de manière flagrante une volonté gouvernementale de dicter la guerre d'Algérie et, dans le cas de la possible normalisation des relations franco-algériennes, d'apaiser les consciences selon des règles fixées institutionnellement, ne garantissant ainsi en rien la disparition des tensions internationales.

c) Les témoignages des soldats : Massu, Bollardière et les appelés

Les appelés de la guerre d'Algérie et les militaires de carrière sont une fraction non négligeable de la mémoire du conflit. Toutefois, en qualité de serviteurs inconditionnels de la nation, leurs souvenirs se doivent de corroborer l'entreprise gouvernementale, garantissant ainsi leur appellation de « grande muette. » Corps exécutant de la volonté nationale et supposé apolitique, le conflit algérien a pourtant infirmé l'existence d'un groupe sans opinion. Quelles en sont les raisons et les conséquences ?

Quelques années après la fin des événements, deux officiers décident de raconter le déroulement du conflit selon des points de vue particulièrement divergents : les généraux Massu et Bollardière. Jacques Massu, dans son ouvrage *La Vraie Bataille d'Alger* publié en 1971, s'oppose à la vision antifranaise du film de Pontecorvo et aux accusations de Yacef Saadi envers les militaires ayant eu recours à la torture.¹⁴² Il s'engage ainsi dans une vision unilatérale du conflit algérien, peu honorable mais s'opposant à la vindicte algérienne qui entache l'idéal national français. La volonté de défendre ce dernier, que le gouvernement ne remet pas en doute, trouve appui dans la justification de la torture dont toute opposition ne peut se faire que par l'amnésie. A cette époque, les plaies sont encore

141 James D. Le Sueur, *Uncivil War; Intellectuals and Identity Politics during the Decolonization of Algeria* (University of Nebraska Press, 2005), 296

142 Ibid., 291

fraîches et il est difficile de vociférer contre la politique française en matière algérienne sans en subir les conséquences, d'où un repli dans le silence. Une victime de ce déni gouvernemental de la torture est le général Jacques Pâris de Bollardière qui offre son témoignage dans *Bataille d'Alger, bataille de l'homme* en 1972, en réponse à Massu. Dans son ouvrage, il évoque sa participation à la guerre d'Indochine, qui a créé un véritable décalage entre l'armée et la population métropolitaine. Durant cette période, l'opinion française est lasse d'une guerre lointaine et coûteuse dont elle ne perçoit pas le sens.¹⁴³ Quant aux militaires, ils quittent la colonie indochinoise avec le désir exacerbé de s'accrocher à la « nostalgie d'un empire ayant naguère coûté un immense effort et représentant une épopée coloniale glorieuse. »¹⁴⁴ Esprit de revanche militaire et désintérêt métropolitain sont, selon lui, les conditions requises pour les abus de la guerre d'Algérie qui prennent toute leur dimension dans la torture. Face à des méthodes qu'il désapprouve entièrement, Bollardière envoie une lettre le 27 mars 1957 à Jean-Jacques Servan Schreiber, directeur de *l'Express*, destinée à être publiée et dans laquelle il dénonce la perte de valeurs morales « sous le prétexte fallacieux de l'efficacité immédiate. »¹⁴⁵ Cette décision lui vaut deux mois d'incarcération à la forteresse de la Courneuve, peine qui aurait pu être plus lourde sans l'intervention de Gaston Deferre, alors ministre de la France d'outre-mer. Le putsch d'avril 1961 décide Bollardière à remettre sa démission à de Gaulle, qui l'accueille en toute courtoisie et sans chaleur.¹⁴⁶ Le traitement de l'État à l'égard de Bollardière est révélateur de ce déni algérien pendant cinquante ans. Il est condamné en 1957 puis affecté à des postes sans réelle responsabilité jusqu'à sa démission, son témoignage de 1972 n'inquiète pas Massu et ne fait pas réagir le gouvernement,¹⁴⁷ malgré un grade identique, mais est salué d'un oubli de la patrie. En effet, ce n'est que le 29 novembre 2007, plus de vingt ans après son décès, que le général est jugé digne de commémoration par la création du carrefour Jacques Pâris de Bollardière à Paris sous l'impulsion de Bertrand Delanoé, rejoignant ainsi la place du 8 février 1962, inaugurée en février de

143 Général de Bollardière, *Bataille d'Alger, bataille de l'homme* (Desclée de Brouwer, 1972), 59

144 Ibid., 64

145 Ibid., 97

146 Ibid., 110

147 Jean Michenaud, *Soldats en Algérie, les hommes, le pays, les missions* (Editions Ouest-France, Rennes, 2012), 156

la même année. D'autres lieux commémoratifs portent son nom mais sont circonscrits à l'ouest de la France, en raison de ses origines familiales. La capitale est, selon Daniel Milo, un terrain privilégié pour qui veut connaître l'attitude gouvernementale dans le domaine dénommatif.¹⁴⁸ Moins attachée aux origines géographiques de ses représentés, les noms des rues de la ville de Paris sont l'expression ultime du passage de l'ère de la mémoire naturelle à celle d'une histoire officielle. Il s'avère que l'inscription de Bollardière dans cette histoire officielle au bout de cinquante ans marque une volonté de tourner la page en mettant en avant le pacifisme d'un officier ostracisé. Il s'agit malgré tout d'une récupération politique bienvenue, l'officier ayant pris part à la Libération et participé à la mission civilisatrice française tout en permettant d'occulter l'image d'une guerre sale.

En ce qui concerne la mémoire des appelés en Algérie, le documentaire *L'ennemi intime* de Patrick Rotman diffusé en 2002 lève le voile sur les motivations des soldats impliqués dans la torture. Pour un grand nombre d'entre eux, la torture s'applique chaque jour de leur service, qu'il s'agisse de coups ou d'interrogatoires, et est systématiquement employée contre toute la population, justifiée par la supposée existence de quatre ou cinq rebelles pour l'ensemble d'un village. Ils affirment que les saadiques sont une minorité dans les rangs en dépit du caractère général de la torture. Tandis que ces soldats sont des hommes banals durant leur vie civile, la brutalité qu'ils démontrent en temps de guerre les rend méconnaissables. Ceci est à mettre sur le compte d'un isolement générateur de frustration et propice à redessiner un surmoi branlant. Si les appelés commettent de tels actes, c'est non seulement par l'application d'un talion qui se multiplie à mesure d'une horreur permettant de déshumaniser l'ennemi, mais surtout par le regard de leurs semblables, seule forme présente de contrôle social. Imiter ses compagnons d'armes est un moyen d'extérioriser la culpabilité par le partage. Lorsque ce mécanisme s'avère insuffisant pour supporter les exactions, c'est l'ego qui entre en jeu par le déni. Comme en témoignent quelques anciens appelés, il faut « transformer la réalité en quelque chose qu'on peut accepter, il y a une sorte de dégagement de l'esprit. »

148 Daniel Milo in Pierre Nora, *Les lieux de mémoire* (Gallimard, 1997), 1890

Joshua Cole fait appel à une définition de la violence selon deux approches : l'approche fonctionnaliste et l'approche instrumentaliste. La première vise au maintien des structures sociales et s'exprime donc à grande échelle. La seconde met plutôt l'accent sur l'intention, l'idéologie et la volonté des auteurs, s'axant ainsi sur la sphère individuelle.¹⁴⁹ Or, la torture ne peut s'intégrer à ces deux catégories. Sa violence ne garantit en rien une victoire politique ou militaire comme le démontre la bataille d'Alger, déclenchée aux plus hauts échelons du gouvernement. Quant à son usage instrumental, la majorité des soldats perpétrant la torture le font sous pression extérieure, sans ligne directrice bien distincte. Rien ne prouve son efficacité ni son inefficacité. De manière vicieuse, tout résultat susceptible d'être interprété en tant que succès lui est attribuée et perpétue donc son usage. Il s'avère donc que la torture n'est pas une méthode servant un but, comme l'affirment des officiers allant jusqu'à créer un protocole et le tester sur eux-mêmes, notamment Massu,¹⁵⁰ mais une machine qui produit elle-même les conditions de son extension. Mathieu Rigouste détermine les processus de contrôle des populations par le rattachement de celles-ci à l'idéologie dominante, principe d'action psychologique : « montrer le corps de l'Autre faisant allégeance à l'autorité et à l'ordre est une technique supposée susciter l'adhésion par le désir mimétique. »¹⁵¹ Il faut noter que ce désir mimétique prend place au sein même de l'armée. La violence par la torture n'est donc pas au service de la mise en place d'un ordre nouveau mais bien la condition de l'ordre colonial, dont la finalité n'est que le statu quo. L'État a éludé cette question par la légitimation et la délégitimation successives de la torture, à savoir une arme dictée par la nécessité puis disqualifiée en raison de son inefficacité et de son impopularité. Il ne s'est jamais agi de reconnaître la violence comme une condition symbiotique du colonialisme et dans laquelle la torture s'est trouvé le point d'orgue.

149 Joshua Cole in Alec G. Hargreaves, *Memory, Empire, and Postcolonialism, Legacies of French Colonialism* (Lexington Books, 2005), 129

150 Ibid., 132

151 Mathieu Rigouste, *L'ennemi intérieur; la généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine* (La Découverte, Paris, 2009), 69

Chapitre III : L'instrumentalisation de la mémoire

I) La mémoire des colonisés s'étant battu pour la France

a) *Indigènes* et la réhabilitation des soldats coloniaux

Le long métrage *Indigènes* de Rachid Bouchareb, datant de 2006, questionne la mémoire des soldats nord-africains s'étant battu pour libérer la France du nazisme, ultérieurement oubliés par l'histoire. Il ancre son propos dans le gel des pensions des troupes coloniales décidé en 1959 et seulement réhabilité le 30 novembre 2001 sur un arrêt du Conseil d'État. La raison de cette décision est que la « cristallisation des pensions » n'était pas conforme aux stipulations de l'article 14 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, laquelle mentionne que « la jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. » Or, l'article 71 de la loi du 26 décembre 1959 était à l'origine d'une différence de traitement entre les anciens agents publics selon leur nationalité.¹⁵² Pour la sortie du film le 27 septembre 2006, le Président Jacques Chirac prend la décision d'aligner les pensions des anciens combattants des ex-colonies françaises sur celles de leurs frères d'armes français, permettant ainsi de dédommager 80 000 anciens combattants de l'armée française de 23 nationalités différentes. Toutefois, ce geste n'est qu'une demi-mesure puisque les vétérans des troupes coloniales ne touchent qu'un tiers de la somme allouée aux anciens combattants français.¹⁵³ Il faut attendre le défilé franco-africain du 14 juillet 2010, année du cinquantième des

¹⁵² Conseil d'Etat, Assemblée du 30 novembre 2001

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000008029234&dateTexte>

¹⁵³ Courrier International, *Ces soldats indigènes enfin reconnus*, 27 septembre 2006

<http://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/2006/09/27/ces-soldats-indigenes-enfin-reconnus>

indépendances des colonies d'Afrique de l'Ouest, pour que Nicolas Sarkozy fasse revoir à la hausse les pensions, décision susceptible de bénéficier à 30 000 anciens tirailleurs.¹⁵⁴

Néanmoins, l'œuvre de Rachid Bouchareb n'est pas étrangère à l'amélioration de la situation. En effet, Henry Rousso affirme que le cinéma n'a qu'à de rares moments anticipé l'évolution des mentalités : il crée une proximité soudaine de l'événement lointain, événement non vécu par les générations suivantes et de surcroît souvent occulté dans les mémoires. Il réactive le passé et réveille les souvenirs par l'image, vecteur privilégié par lequel nous vivons l'histoire en marche.¹⁵⁵ Obtenant un fort succès critique avec plus de trois millions d'entrées en France,¹⁵⁶ il est couronné par le prix d'interprétation pour Jamel Debbouze, Sami Naceri, Roschdy Zem, Sami Bouajila et Bernard Blancan au festival de Cannes en 2006, obtient un César du meilleur scénario et est sélectionné pour l'Oscar du meilleur film étranger (classé sous la dénomination Algérie) en 2007.¹⁵⁷

Toutefois, le débat sur les pensions n'est pas l'argument majeur concernant la mémoire des soldats coloniaux. Le long-métrage offre un éclairage sur le passé, qui brise la linéarité de l'histoire. Cette linéarité est particulièrement manifeste par le procédé de la mise en abîme. Le film s'ouvre sur des images d'archive tournées par des cinéastes français, contribuant de fait à une déformation exotique des colonies. Il se clôt avec l'intervention des soldats français en Alsace, immortalisée par un cinéaste, juste après la bataille menée par les troupes coloniales. Abdelkader, seul survivant de son unité, est hors du champ de la caméra du reporter. Bien que salué par les villageois reconnaissants, une éventuelle célébration historique lui est exclue au profit des troupes métropolitaines, reléguant le soutien colonial à un rôle non déterminant pour ne pas mettre en péril la domination coloniale et ses principes racistes. La discrimination intervient d'ailleurs en de nombreux passages, toujours en contraste avec une forte présence du drapeau tricolore, qu'il s'agisse de nourriture privilégiée pour les soldats métropolitains ou de quotas pour l'avancement des Pieds-noirs et indigènes. Le dénoue-

154 Le Figaro, *Pensions militaires : Français et Africains enfin à égalité*, 12 juillet 2010

<http://www.lefigaro.fr/international/2010/07/12/01003-20100712ARTFIG00628-pensions-militaires-francais-et-africains-enfin-a-egalite.php>

155 Henry Rousso, *Le syndrome de Vichy* (Editions du Seuil, 1990), 275

156 http://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=58934.html?nopub=1

157 <http://akas.imdb.com/title/tt0444182/awards>

ment du film montre le soldat Abdelkader sur la tombe de ses compagnons soixante ans plus tard, portant la mention « mort pour la France. » Deux éléments d'intérêt peuvent être issus de cette observation. En premier lieu, l'insertion de la Seconde Guerre Mondiale dans le récit contemporain n'implique pas une volonté de réécrire l'histoire mais plutôt d'étudier la manière dont elle est remémorée : c'est la structure de la mémoire qui prime sur son contenu.¹⁵⁸ Le débat sur l'oubli des pensions militaires vient appuyer le rôle que l'armée coloniale a joué dans l'histoire de France de manière plus large. En second lieu, l'insistance sur les épitaphes des compagnons d'Abdelkader est une démonstration flagrante d'un hommage national envers tous les combattants mais au caractère ponctuel. Selon Serge Barcellini, la notion de « mort pour la France » est fermée sur la nation.¹⁵⁹ Hors du champ contemporain, elle clôt un chapitre de l'histoire et n'autorise plus à l'interroger. C'est donc une forme de reconnaissance ayant valeur d'acquittement de dette aux yeux des participants à la guerre. Ce qui mène, par conséquent, à s'interroger sur la condition des harkis après la guerre d'Algérie. De quelle reconnaissance bénéficient-ils et quels en sont les ressorts ?

b) Harkis, commémoration et syndrome de Vichy

Depuis la fin de la décolonisation dans les années 1960, le colonialisme fait partie de l'héritage français. Toutefois, la perte de l'Algérie, colonie qui caresse l'orgueil de la France, fait sombrer le pays dans l'amnésie pour quarante ans. Le mutisme officiel durant cette longue période, cette répression collective, sont un trauma à l'origine d'un syndrome rappelant celui de la période vichyste, qui a déchaîné les passions jusque dans les années 1990, moment où le souvenir de la guerre d'Algérie prend le relais. La mémoire des harkis est une fraction significative de l'oubli national. À la fin des hostilités en Algérie, la France abandonne les quelques 200.000 harkis, supplétifs musulmans de

158 Dayna Oscherwitz, *French Cinema and the Post-Colonial Heritage* (Southern Illinois University Press, 2010), 157

159 Serge Barcellini in Pascal Blanchard, Isabelle Veyrat-Masson, *Les guerres de mémoires* (La découverte, Paris, 2008), 218

l'armée, dont environ 100 000 sont massacrés.¹⁶⁰ Elle en accepte 40 000 sur son territoire mais dans des camps d'urgence surveillés par les forces de l'ordre.¹⁶¹ La commémoration des harkis est engagée par le président Chirac de manière timorée en 1996 lors de la création d'un premier monument parisien au Square de la Butte du Chapeau-Rouge, dédié à la mémoire des combattants et victimes en Afrique du Nord. La fonction de ce monument reste vague de par sa localisation excentrée, dans le dix-neuvième arrondissement. En outre, durant la cérémonie d'inauguration, le discours est clairement départagé entre les vétérans, les rapatriés et les harkis.¹⁶² Cette particularité est à rapprocher de la mémoire du massacre d'Oradour-sur-Glane, qui constitue un deuil inachevé de par le rôle des malgré-nous dans la tuerie, cause de contradictions politiques insolubles selon Henry Rousso. Ni les commémorations ni la justice ne se montrent à même de liquider les séquelles sans rouvrir des blessures : la mémoire officielle semble bien incapable d'unifier des mémoires éclatées.¹⁶³ Le président Chirac décide d'aller plus loin le 25 septembre 2001 par l'institution d'une journée nationale d'hommage aux harkis. A cette occasion, une flamme est allumée sur l'Arc de Triomphe, une plaque commémorative déposée à l'Hôtel des Invalides et 150 vétérans harkis sont décorés. En dépit de ces efforts, aucun mot n'est prononcé à l'égard de la responsabilité du gouvernement dans le délaissement qui a conduit à leur massacre. En 2003, le gouvernement décrète le 5 décembre journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.¹⁶⁴ La date du 19 mars, sur proposition de la gauche, avait été adoptée en janvier 2002 à une faible majorité puis déclinée en raison de vives protestations. Une fois la date du 5 décembre définie, la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie s'y oppose selon l'argument qu'elle ne correspond à aucun événement historique. Si cette date est choisie, c'est parce qu'exactement un an auparavant, Chirac inaugurait un mémorial, quai Branly à Paris, consac-

160 Peter Batty, documentaire, *La guerre d'Algérie : la valise ou le cercueil*, 1984

161 Le Point, *Sarkozy déclare l'État responsable dans l'abandon des harkis*, 14 avril 2012

http://www.lepoint.fr/fil-info-reuters/sarkozy-declare-l-etat-responsable-dans-l-abandon-des-harkis-14-04-2012-1451652_240.php

162 Jan Jansen in Malgorzata Pakier, Bo Strath, *A European Memory? Contested Histories and Politics of Remembrance* (Berghahn Books, 2010), 281

163 Henry Rousso, *Le syndrome de Vichy* (Editions du Seuil, 1990), 75

164 <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000797564>

créé aux 24 000 militaires « morts pour la France ». « En fonction de l'agenda du Président, ça aurait aussi bien pu être le 4 ou le 6 décembre... », déclare Hamlaoui Mekachera, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.¹⁶⁵ Constituant, avec leurs descendants, près de 800 000 électeurs, Sarkozy décide en 2007 de s'adresser à leur communauté en promettant une reconnaissance de l'État dans leur abandon, promesse qu'il réitère en 2012, à l'occasion des élections présidentielles et du cinquante-naire de l'indépendance algérienne.¹⁶⁶ Elle est toutefois restée lettre morte, Sarkozy n'ayant pas été réélu. Le conflit ne semble pas arriver à terme avec la loi du 6 décembre 2012 relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.¹⁶⁷ Elle fait écho au décret de 2003, qualifié de tentative de surmonter « la guerre des mémoires », et crée la polémique, notamment au sein des partis de droite. Les contestataires voient en cette loi une surcommémoration : le 5 décembre et le 19 mars, auxquels vient s'ajouter le 11 novembre, jour de commémoration nationale pour tous les morts.¹⁶⁸ Le problème commémoratif est en tous points similaires à celui du 8 mai 1945. Rousso déclare, citant Robert Frank, que « ce qui est tristement mémorable n'est pas aisément commémorable. » A l'instar du 8 mai, les silences entourant la guerre d'Algérie sont trop lourds, trop présents, pour qu'un rituel symbolique, de surcroît très fluctuant, puisse les faire oublier, d'où une résurgence du passé hors des cadres institutionnels.¹⁶⁹ De plus, le choix du 19 mars comme date commémorative est malaisé. Pierre Durr, secrétaire général de la Fédération nationale des combattants et prisonniers de guerre, constate que celle-ci n'a jamais fait l'unanimité, des milliers de morts étant à déplorer après le cessez-le-feu. Une autre date, plus neutre, serait bienvenue, telle que le 2 juillet, date limite pour l'attribution de la carte de combattant

165 Libération, *Guerre d'Algérie, un jour qui ne fait pas date*, 18 septembre 2003

<http://www.liberation.fr/societe/0101454610-guerre-d-algerie-un-jour-qui-ne-fait-pas-date>

166 Le Point, *Les harkis montrent les dents*, 24 janvier 2012

http://www.lepoint.fr/politique/election-presidentielle-2012/les-harkis-montrent-les-dents-24-01-2012-1423117_324.php

167 <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026733612&dateTexte=vig>

168 Le Monde, *Le 19 mars, Journée du souvenir pour les victimes de la guerre d'Algérie*, 29 novembre 2012

http://www.lemonde.fr/politique/article/2012/11/29/19-mars-journee-du-souvenir-pour-les-victimes-de-la-guerre-d-algerie_1798168_823448.html

169 Henry Rousso, *Le syndrome de Vichy* (Editions du Seuil, 1990), 258

d'Afrique du Nord, mais elle marque aussi l'indépendance de l'Algérie,¹⁷⁰ ce que le gouvernement français ne semble pas résolu à admettre. On peut retrouver l'origine de telles tensions dans le syndrome de Vichy. Rousso affirme que ces situations dénotent « des conflits permanents entre la volonté d'oubli et la volonté de se souvenir, entre la nécessité du refoulement et le retour imprévisible du refoulé, entre la tendance à l'ignorance et l'aspiration à la vérité, s'exprimant par le conflit entre une mémoire officielle, qui célèbre, sélectionne et censure au nom de l'État et des mémoires singulières fortement motivées donc organisées. »¹⁷¹ La mémoire des harkis, bien que partiellement honorée par une journée nationale, ne peut donc pas être véritablement reconnue en raison d'une volonté nationale de la confondre dans une journée plus visible car supposément œcuménique mais malheureusement discordante.

II) L'inconscient collectif français

a) L'oubli dans *Caché*

Caché, réalisé en 2005 par Michael Haneke, interroge l'oubli volontaire de la population française à l'égard des événements du 17 octobre 1961, où disparaissent plusieurs dizaines de travailleurs algériens à Paris, suite à une manifestation visant à s'opposer à un couvre-feu pour cette communauté. Le maître-mot de cette œuvre est celui de responsabilité. Georges Laurent, présentateur d'une émission littéraire et membre d'une classe sociale privilégiée, refuse de reconnaître sa responsabilité dans la tragédie qui frappe Majid, fils d'Algériens travaillant au compte des parents de Georges au début des années 60, disparus lors des manifestations. Par jalousie, Georges, enfant, accuse Majid d'avoir décapité un coq volontairement alors qu'il le lui avait expressément demandé, invoquant un ordre de ses parents, résultant en l'exclusion du garçon algérien de leur domicile familial et son in-

170 Libération, *Guerre d'Algérie, un jour qui ne fait pas date*, 18 septembre 2003

<http://www.liberation.fr/societe/0101454610-guerre-d-algerie-un-jour-qui-ne-fait-pas-date>

171 Henry Rousso, *Le syndrome de Vichy* (Editions du Seuil, 1990), 343

sersion dans un orphelinat, déterminant une future existence morose. Les multiples cartes postales et dessins sanglants ainsi que les vidéocassettes envoyés à Georges quarante ans plus tard visent à forcer la résurgence de mémoire chez Georges par ce que Mireille Rosello appelle un « événement de mémoire. » L'événement de mémoire, qui dans ce cas se réfère au 17 octobre 1961, est inséparable du public, d'un discours collectif et aussi d'un système de représentation hégémonique.¹⁷² Néanmoins, l'adhésion à un discours hégémonique ne garantit pas la véracité du discours. Ce qui fait consensus permet aux membres d'une communauté soumise à ce discours de s'en dédouaner. Il satisfait l'irresponsabilité individuelle au profit d'un blâme institutionnel. Or, cette hypocrisie est remarquable dans les rapports de Georges aux institutions et en particulier à la police. Lorsque confronté par son épouse Anne au sujet d'une vidéocassette le montrant en compagnie de Majid dans l'appartement de ce dernier, et infirmant ses explications précédentes, Georges tente d'expliquer son rôle, ou plutôt de justifier sa conduite au regard des événements de 1961, qu'il annonce en ces termes :

« ses parents travaillaient chez nous, papa les aimait bien et ça devait être de bons ouvriers. En octobre 61 le FLN a appelé les Algériens à manifester, ils sont allés à Paris. 17 octobre 61, je te fais pas un dessin, Papon, le massacre policier, ils ont noyé à peu près deux cents arabes dans la Seine. Il semble que les parents de Majid étaient de ceux-là, en tout cas, ils sont jamais revenus. »

Ce récit automatique s'inclut dans une mémoire collective de prime abord indiscutable. Georges passe sous silence son comportement et ses conséquences et condamne les autorités sous l'égide de Maurice Papon, de par un décompte des victimes manifestement revu à la hausse. L'ouverture des archives nationales concernant cet événement démontre un nombre inférieur de victimes.¹⁷³ Néanmoins, l'auto-exclusion de sa propre responsabilité contraste par son recours systématique aux autorités. Georges fait régulièrement appel à la police pour lever le voile sur l'origine du matériel inquisiteur. Les représentants de l'ordre sont au service d'une idéologie dominante dont Georges représente l'élite culturelle et économique. Recourir aux autorités pour découvrir la provenance physique

172 Mireille Rosello, *The Reparative in Narratives, Works of Mourning in Progress* (Liverpool University Press, 2010), 106

173 France Inter, La marche de l'Histoire, *Le 17 octobre 1961*, 17 octobre 2011

des dessins et cassettes représente une volonté de nier toute responsabilité éthique. Tout au long du film, Haneke ne révèle pas l'origine du matériel. Il pourrait s'agir des fils respectifs de Majid et Laurent, que l'on observe en pleine discussion dans le plan final. A ce propos, Paul Ricoeur affirme l'importance du lien transgénérationnel, socle de la mémoire collective et de la mémoire historique : « dans la mesure où les anciens de la famille se désintéressent des événements contemporains ils intéressent les générations suivantes à ce qui fut le cadre de leur propre enfance. »¹⁷⁴ Toutefois, la discussion est inaudible. Selon le réalisateur, un dialogue en phase avec le récit a été écrit pour les deux protagonistes mais ne sera jamais révélé.¹⁷⁵ Leurs questionnements sont à ne pas négliger mais ils ne constituent pas le nœud du récit. Il devient donc clair, à partir du générique de fin, que l'identification du responsable est à chercher au sein des destinataires des messages et non des expéditeurs. Cependant, la qualification des preuves à conviction contre Georges par le vocable de « campagne de terreur » nuit au propre questionnement du personnage. Son choix de se placer en position victimaire lui offre un refuge contre toute responsabilité, illusion d'innocence que lui pourvoit une société aux mécanismes sécuritaires dont les rouages s'exercent tant au niveau micro-social que macro-social. Les appels anonymes instillant la peur dans la famille ainsi que les cassettes tournées sur un mode de vidéosurveillance offrent un paradoxe éclatant avec les interventions policières et les reportages télévisuels en arrière-plan mentionnant l'Irak ou la Palestine post-11 septembre. Georges semble prêt à délaisser ses droits civiques au profit d'un sentiment de sécurité, ce que Majid lui reproche par les paroles suivantes : « qu'est-ce qu'on ne ferait pas pour ne rien perdre ? »¹⁷⁶ Le repli sécuritaire semble ainsi vecteur d'oubli car expression d'une peur visant à perpétuer la domination d'une élite, peur qui trouve son point d'ancrage dans la figure du terroriste, dont Majid et son fils portent injustement les stigmates.

174 Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli* (Editions du Seuil, 2000), 514

175 The Guardian, *We love Hidden. But what does it mean?*, 18 février 2006

<http://www.guardian.co.uk/film/2006/feb/19/worldcinema>

176 Tomasz Dobrogoszcz, *The Hidden Gaze of the Other in Michael Haneke's Hidden in Text Matters - A Journal of Literature, Theory and Culture. Volume 1, Issue 1* (2011), 236

b) La tentation sécuritaire comme orientation de la mémoire

Les commémorations multiples de la guerre d'Algérie et la variété de leurs acteurs posent un problème épineux pour une république qui se veut univoque. Face à une impasse mémorielle qui met la gloire historique de la France dans une position inconfortable car synonyme de défaite, le gouvernement se voit invoquer l'argument de la sécurité pour circonvenir à ses problèmes socio-économiques. Teinté de néocolonialisme, il crée la figure du terroriste, de la menace intérieure, afin de remédier au syndrome vichyste resurgi depuis les années 90. L'opposition entre mythe national civilisateur et fragmentation de celui-ci par l'oubli des acteurs de la guerre d'Algérie a incité à la création d'un contremythe à partir de 1995 avec la figure tristement célèbre de Khaled Kelkal, auteur présumé de la vague d'attentats islamistes à Paris, décrit à la fois comme un terroriste islamique né à Mostaganem en Algérie et un jeune délinquant originaire de Vaulx-en-Velin.¹⁷⁷ Cette stigmatisation de l'immigration par la délinquance est une réponse justificatrice des échecs de la colonisation, raccourci facile pour un État qui refuse de s'interroger sur les injustices qu'il a commis durant la période coloniale. A cet effet, le décret de l'état d'urgence lors des émeutes de banlieue en 2005, loi du 3 avril 1955 conçue, pour permettre en Algérie la répression des colonisés, comporte, selon Mathieu Rigouste une claire dimension symbolique et mémorielle : le gouvernement a normalisé la répression en l'inscrivant dans la continuité d'une pacification de l'ennemi intérieur.¹⁷⁸ La victimisation d'une minorité visible par l'utilisation pratique du terme « intégration » a pour objectif d'anéantir les mémoires collectives et de les substituer par le seul récit national. Le corollaire d'une telle politique massivement relayée et assumée par les médias¹⁷⁹ est le contrôle de l'ensemble de la population. C'est d'abord en étendant l'immigration à la notion d'intégration qu'il devient possible de récuser le

177 Thomas Deltombe, Mathieu Rigouste in Pascal Blanchard, Nicolas Bancel, Sandrine Lemaire, *La fracture coloniale, La société française au prisme de l'héritage colonial* (La Découverte, Paris, 2005), 195

178 Mathieu Rigouste, *L'ennemi intérieur, la généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine* (La Découverte, Paris, 2009), 278

179 Ibid., 194

rôle de l'État dans la misère sociale et économique, comme en témoigne la création en 2007 d'un ministère de l'immigration et de l'identité nationale. Le passage de multiples lois contraires à la liberté d'expression telles que le délit d'outrage au drapeau ou à l'hymne français passible de six mois de prison et voté en 2003,¹⁸⁰ dénotent une criminalisation d'actes supposément contraires au prestige national. En orientant ces lois liberticides d'abord contre les minorités visibles puis en élargissant leur champ d'application, l'État s'arroge le droit de mettre en relief ou de museler certaines mémoires et donc de se garantir le monopole de la mémoire, qui ne ferait plus qu'un avec l'histoire.

180 *Ibid.*, 288

Conclusion

Le 18 octobre 1999 marque la reconnaissance des événements d'Algérie en tant que guerre. Le désir de connaître ou de reconnaître les rôles des différents acteurs de ce conflit ont eu raison de trente années d'amnistie. Trahis par Charles de Gaulle pour les uns, débarrassés d'un borbier pour les autres, l'amertume léguée par cette « sale guerre » a trouvé un exutoire en la personne du général, dont la sacralisation moins de dix ans après le cessez-le-feu a permis d'évacuer le souvenir d'une souffrance collective. Or, ce syndrome de l'oubli a fait l'objet de résurgences d'autant plus douloureuses qu'elles sont abondantes et sans écho officiel. Impossibles à adresser de manière universelle, la solution de l'État a été de maintenir son mutisme dans le seul intérêt de préserver une gloire illusoire. L'obsession commémorative de la France depuis les années 2000 est un tournant radical dans la prise en compte de l'histoire franco-algérienne, malheureusement insufflé par le constat d'une République inégalitaire au vu des débats sur l'intégration, comme le prouve le déni gouvernemental de la torture en dépit des preuves apportées par ceux-là même qui l'ont systématisée. Tenter pour la France de réécrire un discours national pouvant intégrer les mémoires est une tâche infaisable en raison d'une absence de conscience morale collective, selon Ricoeur. La réconciliation des peuples est une entreprise vaine, que la délibération d'une date pour la commémoration de tous les intervenants de la guerre d'Algérie a démontré par de vives querelles. Tirillée entre histoire et mémoire, la population ne peut espérer qu'une reconnaissance cloisonnée de l'État, des célébrations ponctuelles et ne remettant pas en cause celui-ci. D'où une instrumentalisation nationale de la mémoire visant à l'inscrire dans le discours historique. Le renforcement d'un appareil d'état répressif et la redéfinition post-coloniale d'un ennemi interne sont des outils permettant l'occultation d'un débat actuel extrêmement controversé. Le problème de la mémoire algérienne ne tient pas tant dans la manière de

s'adresser aux participants d'une guerre révolue qu'aux empreintes générationnelles qu'ils ont laissé. Les vagues d'immigration après l'indépendance, le traitement des banlieues et l'amnésie métropolitaine sont depuis dix ans difficiles à ignorer et les questionnements des jeunes générations rendent ardue la tâche d'intégrer un mythe brisé dans le système éducatif. Les tentatives gouvernementales d'imposer la lettre de Guy Môquet ou les mémoires de de Gaulle au baccalauréat l'illustrent très bien. Ce n'est qu'en acceptant une multiplicité des mémoires et non en voulant absolument en sélectionner des fragments au profit d'un mythe désormais inexistant qu'une issue politique à des débats tels que ceux sur l'identité nationale pourra être trouvée, à savoir la suppression de tels concepts.

Bibliographie

Essais :

- ARON (Raymond), *L'Algérie et la République* (Plon, 1958)
- BOURDIEU (Pierre), *Sociologie de l'Algérie* (Presses Universitaire de France, 1961)
- FANON (Frantz), *L'an V de la révolution algérienne* (Éditions La Découverte, Paris, 2011)
- GIRARD (René), *Le bouc émissaire* (Grasset, 1982)
- LEVET (Jean-Louis), PREURE (Mourad), *France-Algérie, le grand malentendu* (L'Archipel, Paris, 2012)
- MACHIAVELLI (Niccolo), *The Prince* (University of Chicago Press, 2nd Edition, 1998)
- MARSEILLE (Jacques), *France et Algérie, journal d'une passion* (Larousse, 2002)
- MEMMI (Albert), *Portrait du colonisé, Portrait du colonisateur* (Gallimard, 1985)
- MICHENAUD (Jean), *Soldats en Algérie, les hommes, le pays, les missions* (Editions Ouest-France, Rennes, 2012)
- PÉJU (Marcel), *Le procès du réseau jeanson* (François Maspero, Paris, 1961)
- PERVILLÉ (Guy), *La guerre d'Algérie* (Presses Universitaire de France, 2007)
- PEYRE (Henri), *Sagesse de Renan* (Presses Universitaires de France, 1968)
- PICKLES (Dorothy), *Algeria and France, from Colonialism to Cooperation* (Praeger, New York, 1963)
- ROUSSO (Henry), *Le syndrome de Vichy* (Editions du Seuil, 1990)
- SIEGFRIED (André), *De la IV^e à la V^e République* (Grasset, Paris, 1958)
- TRINQUIER (Roger), *La guerre moderne* (La Table Ronde, Paris, 1961)

Témoignages :

- ALLEG (Henri), *La Question* (Les Editions de Minuit, 2008)
- AUSSARESSSES (Paul), *Services spéciaux, Algérie 1955-1957* (Perrin, 2001)
- DE BOLLARDIÈRE (Jacques), *Bataille d'Alger, bataille de l'homme* (Desclée de Brouwer, 1972)
- DE GAULLE (Charles), *Mémoires de guerre* (Plon, 1999)
- DE GAULLE (Charles), *Mémoires d'espoir* (Plon, 1999)
- La Gangrène* (La Cité Editeur, Lausanne, 1959)

Ouvrages théoriques et critiques :

- AGAMBEN (Giorgio), *Homo Sacer; Sovereign Power and Bare Life* (Stanford University Press, 1998)
- BEN-ZE'EV (Efrat), GINIO (Ruth), WINTER (Jay), *Shadows of War, A Social History of Silence in the Twentieth Century* (Cambridge University Press 2010)
- BLANCHARD (Pascal), BANCEL (Nicolas), LEMAIRE (Sandrine), *La fracture coloniale, La société française au prisme de l'héritage colonial* (La Découverte, Paris, 2005)
- BLANCHARD (Pascal), VEYRAT-MASSON (Isabelle), *Les guerres de mémoires* (La découverte, Paris, 2008)
- DOBROGOSZCZ (Tomasz), *The Hidden Gaze of the Other in Michael Haneke's Hidden in Text Matters - A Journal of Literature, Theory and Culture. Volume 1, Issue 1* (2011)
- DOSSE (François), *Entre histoire et mémoire: une histoire sociale de la mémoire* in *Raison présente* (septembre 1998)
- HARDT (Michael), NEGRI (Antonio), *Empire* (Harvard University Press, 2001)
- HARDT (Michael), NEGRI (Antonio), *Commonwealth* (Harvard University Press, 2009)
- HARGREAVES (Alec), *Memory, Empire, and Postcolonialism, Legacies of French Colonialism* (Lexington Books, 2005)
- LE SUEUR (James), *Uncivil War, Intellectuals and Identity Politics during the Decolonization of Algeria* (University of Nebraska Press, 2005)
- NAYLOR (Philip), *France and Algeria, A History of Decolonization and Transformation* (University Press of Florida, 2000)
- NORA (Pierre), *Les lieux de mémoire* (Gallimard, 1997)
- NORA (Pierre), *Les lieux de mémoire, I La République* (Gallimard, 1984)
- OSCHERWITZ (Dayna), *French Cinema and the Post-Colonial Heritage* (Southern Illinois University Press, 2010)
- PAKIER (Malgorzata), STRATH (Bo), *A European Memory? Contested Histories and Politics of Remembrance* (Berghahn Books, 2010)
- The Norton Anthology of Theory and Criticism, Second edition* (New York, Norton&Company, 2010)
- RICOEUR (Paul), *La mémoire, l'histoire, l'oubli* (Editions du Seuil, 2000)
- RIGOUSTE (Mathieu), *L'ennemi intérieur, de la guerre coloniale au contrôle sécuritaire* in *Cultures & Conflits n°67*, automne 2007
- RIGOUSTE (Mathieu), *L'ennemi intérieur, la généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine* (La Découverte, Paris, 2009)
- ROSELLO (Mireille), *The Reparative in Narratives, Works of Mourning in Progress* (Liverpool University Press, 2010)
- SIDI (Askofaré), *À propos de l'État d'exception, Homo sacer de Giorgio Agamben, L'en-je lacanien*, 2004/1 no 2, p.196
- SKLAR (Robert), *Film, An International History Of The Medium* (Harry N. Abrams, Inc., 1993)
- SLOCUM (J. David), *Terrorism, Media, Liberation* (Rutgers University Press, 2005)

Presse :

Journal de Genève, 4 juin 1958, 12

[http://www.letempsarchives.ch/Repository/ml.asp?](http://www.letempsarchives.ch/Repository/ml.asp?Ref=SkRHLzE5NTgvMDYvMDQjQXIwMTIwMQ==&Mode=Gif&Locale=french-skin-custom)

[Ref=SkRHLzE5NTgvMDYvMDQjQXIwMTIwMQ==&Mode=Gif&Locale=french-skin-custom](http://www.letempsarchives.ch/Repository/ml.asp?Ref=SkRHLzE5NTgvMDYvMDQjQXIwMTIwMQ==&Mode=Gif&Locale=french-skin-custom)

Libération, *Algérie, Manifeste des 121. «Déclaration sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie»*, 12 janvier 1998

<http://www.liberation.fr/cahier-special/0101554156-algerie-manifeste-des-121-declaration-sur-le-droit-a-l-insoumission-dans-la-guerre-d-algerie>

Libération, *13 mai 1958, de Gaulle s'impose. Le retour du Général présenté sous son vrai jour: un coup d'Etat. «Les Coulisses d'un coup d'Etat démocratique, l'histoire du 13 mai 1958»*, documentaire de Christophe Nick et Pierre Péan. Canal +, 22 h 50, 18 mai 2000

[http://www.liberation.fr/medias/0101335675-13-mai-1958-de-gaulle-s-impose-le-retour-du-general-presente-sous-son-vrai-jour-un-coup-d-etat-les-coulisses-d-un-coup-d-etat-democratique-l-histoire-du-13-mai-1958-documentaire-de-christophe-nick-et-](http://www.liberation.fr/medias/0101335675-13-mai-1958-de-gaulle-s-impose-le-retour-du-general-presente-sous-son-vrai-jour-un-coup-d-etat-les-coulisses-d-un-coup-d-etat-democratique-l-histoire-du-13-mai-1958-documentaire-de-christophe-nick-et-pierre-pean)

Libération, *Jérôme Lindon, cinquante ans de combat littéraire*, 13 avril 2001

<http://www.liberation.fr/evenement/0101370489-jerome-lindon-cinquante-ans-de-combat-litteraire>

Le nouvel observateur, *Aussaresses : 7.500 euros d'amende requis*, 25 février 2003

<http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20030219.OBS7071/aussaresses-confirmationde-peine-requise.html>

Libération, *Guerre d'Algérie, un jour qui ne fait pas date*, 18 septembre 2003

<http://www.liberation.fr/societe/0101454610-guerre-d-algerie-un-jour-qui-ne-fait-pas-date>

Le Monde diplomatique, *Une loi contre l'histoire*, avril 2005

<http://www.monde-diplomatique.fr/2005/04/LIAUZU/12080>

Le Monde, *Comment écrire l'histoire de la colonisation ?*, 8 décembre 2005

http://www.lemonde.fr/old-societe/chat/2005/12/08/comment-ecrire-l-histoire-de-la-colonisation_718808_3226.html

The Guardian, *We love Hidden. But what does it mean?*, 18 février 2006

<http://www.guardian.co.uk/film/2006/feb/19/worldcinema>

Courrier International, *Ces soldats indigènes enfin reconnus*, 27 septembre 2006

<http://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/2006/09/27/ces-soldats-indigenes-enfin-reconnus>

Paris Match, *27 avril 1969 : De Gaulle s'en va*, 27 avril 2009

<http://www.parismatch.com/Actu-Match/Politique/Actu/27-avril-1969-De-Gaulle-s-en-va-92089/>

Le Point, *Pieds-noirs, la mémoire dans la peau*, 3 juin 2010

http://www.lepoint.fr/politique/pieds-noirs-la-memoire-dans-la-peau-03-06-2010-1200215_20.php

Le Figaro, *Pensions militaires : Français et Africains enfin à égalité*, 12 juillet 2010

<http://www.lefigaro.fr/international/2010/07/12/01003-20100712ARTFIG00628-pensions-militaires-francais-et-africains-enfin-a-egalite.php>

France Inter, *La marche de l'Histoire, Le 17 octobre 1961*, 17 octobre 2011

Le Point, *Les harkis montrent les dents*, 24 janvier 2012

http://www.lepoint.fr/politique/election-presidentielle-2012/les-harkis-montrent-les-dents-24-01-2012-1423117_324.php

Le nouvel Observateur, *Les résultats des élections présidentielles depuis 1965*, 12 avril 2012

<http://tempsreel.nouvelobs.com/presidentielle-2012-tous-les-resultats/20120411.OBS5953/les-resultats-des-elections-presidentielles-depuis-1965.html>

Le Point, *Sarkozy déclare l'État responsable dans l'abandon des harkis*, 14 avril 2012

http://www.lepoint.fr/fil-info-reuters/sarkozy-declare-l-etat-responsable-dans-l-abandon-des-harkis-14-04-2012-1451652_240.php

Le temps, *Charles de Gaulle à Alger, l'ambiguïté pour rallier*, 21 juillet 2012

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/f83219fc-d28b-11e1-a884-b5966dfa6449/Charles_de_Gaulle_%C3%A0_Alger_lambigu%C3%A9t%C3%A9_pour_rallier#.UPrybmea-So

Discours et conférences de presse :

Conférence de presse du 19 mai 1958

<http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/accueil/discours/le-president-de-la-cinquieme-republique-1958-1969/conference-de-presse-du-19-mai-1958.php>

Discours du forum d'Alger du 4 juin 1958

<http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/accueil/discours/le-president-de-la-cinquieme-republique-1958-1969/discours-du-forum-d-alger-4-juin-1958.php>

Discours de Mostaganem du 6 juin 1958

<http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/accueil/discours/le-president-de-la-cinquieme-republique-1958-1969/discours-de-mostaganem-6-juin-1958.php>

Discours sur l'autodétermination de l'Algérie du 16 septembre 1959

<http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/accueil/discours/le-president-de-la-cinquieme-republique-1958-1969/discours-sur-l-autodetermination-de-l-algerie-16-septembre-1959.php>

Documentaires :

BATTY (Peter), *La guerre d'Algérie : la valise ou le cercueil*, 1984

LE BOMIN (Gabriel), STORA (Benjamin), *Guerre d'Algérie, la déchirure*, 2012

ROBIN (Marie-Monique), *Escadrons de la mort, l'école française*, 2003

ROTMAN (Patrick), *L'Ennemi intime*, 2002

Films :

BOUCHAREB (Rachid), *Indigènes*, 2006

HANEKE (Michael), *Caché*, 2005

PONTECORVO (Gillo), *La Bataille d'Alger, 1966*

SIRI (Florent Emilio), *L'ennemi intime*, 2007

Textes de loi :

Conseil d'Etat, Assemblée du 30 novembre 2001

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000008029234&dateTexte=>

Décret n° 2003-925 du 26 septembre 2003 instituant une journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, le 5 décembre de chaque année

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000797564>

Loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000444898&dateTexte=&categorieLien=id>

LOI n° 2012-1361 du 6 décembre 2012 relative à la reconnaissance du 19 mars comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026733612&dateTexte=vig>

Article 411-2 du code pénal français, section 1

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=CAC3A7EBE33F55F822CC29A653EE481F.tpdjo04v_1?idSectionTA=LEGISCTA000006165347&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=20120728

Divers :

Le Code de l'indigénat

http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/indigenat_code.htm

Louissette Ighilhariz, Massu et Bigeard

<http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article1097>

L'appel des douze à la condamnation de la torture durant la guerre d'Algérie

<http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article327>

Bigeard : paix à ses cendres, non à un hommage

<http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article5163>

Mercure, 4 juillet 1807